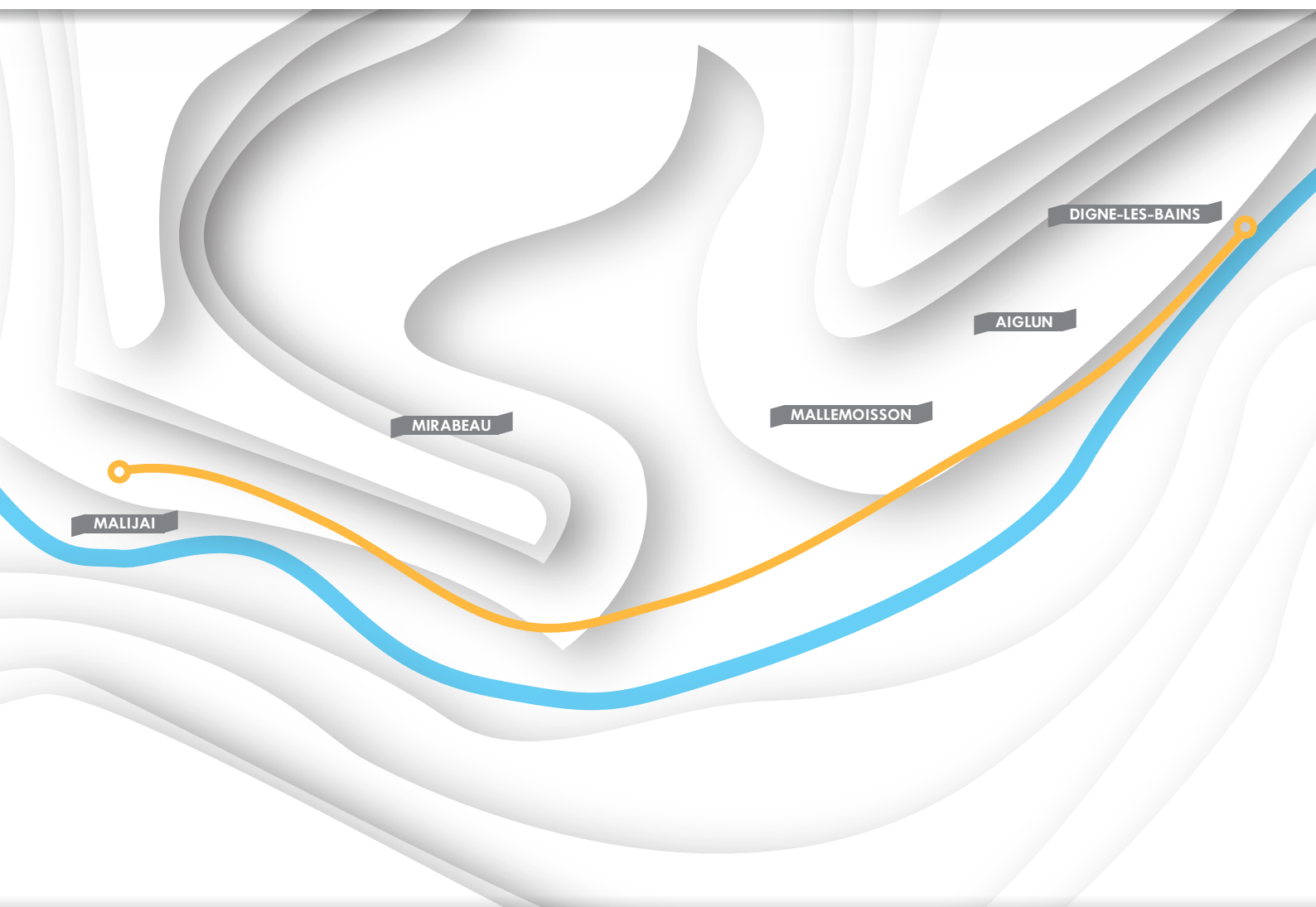




Aménagement
de la desserte de
DIGNE-LES-BAINS
par la **RN85**

CONCERTATION PUBLIQUE

DU 19 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2015



**ALPES DE HAUTE
PROVENCE**
LE DÉPARTEMENT



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DREAL
PACA**

BILAN-RAPPORT

JUIN 2015

Le bilan de la concertation publique du projet d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN85 est constitué de deux documents distincts :

- **Un rapport** présentant le projet d'aménagement soumis à concertation, les modalités de concertation mises en place, un bilan quantitatif et qualitatif des avis exprimés ainsi qu'une synthèse des enseignements de la concertation ;
- **Un document composé des 5 annexes suivantes :**
 1. Supports de communication mis en place
 2. Retranscriptions exhaustives (*verbatim*) des registres d'expositions publiques et autres contributions
 3. Contributions du forum internet
 4. Synthèses des 5 réunions publiques
 5. Relations presse et articles de presse publiés durant la période de concertation

➔ **Le présent document constitue le rapport de la concertation publique.**

Sommaire

1. Présentation générale du projet d'aménagement	5
1.1. Historique.....	5
1.2. Fonctionnalités et caractéristiques du projet.....	6
1.3. Critères d'évaluation des variantes d'aménagement.....	7
1.4. Maîtrise d'ouvrage et financement	7
2. Contexte et cadre réglementaire.....	9
2.1. Objet de la concertation	9
2.2. Cadre légal.....	10
2.3. Les étapes d'un projet.....	11
3. Déroulement de la concertation publique	12
3.1. Outils et supports	12
3.1.1. Presse	12
3.1.2. Articles publiés.....	13
3.1.3. Dépliant.....	14
3.1.4. Affiche.....	14
3.1.5. Dossier de synthèse.....	15
3.1.6. Dossier de concertation.....	15
3.2. Mise en œuvre de la concertation	16
3.2.1. Expositions publiques.....	16
3.2.2. Réunions publiques.....	18
Site internet et forum dédié.....	19
4. Bilan de la concertation publique.....	21
4.1. Bilan quantitatif : la participation	21
4.2. Bilan qualitatif	23
4.2.1. Expositions publiques et permanences.....	23
4.2.2. Réunions publiques.....	34
4.2.3. Autres contributions	50
4.3. Synthèse des points de vue exprimés	51
4.3.1. De Malijai (carrefour RD4/ RN 85) à Mallemoisson (Maison de Pays).....	51
4.3.2. De Mallemoisson (maison de Pays) à Aiglun (Météore).....	52
4.3.3. De Aiglun (Météore) à l'entrée de Digne (rocher coupé)	53
4.3.4. Desserte de Digne-les-Bains	54
5. Conclusion : enseignements et perspectives	56
5.1. Synthèse générale.....	56
5.1.1. Le contexte	56
5.1.2. Une concertation mobilisatrice	56
5.1.3. Les enseignements.....	58
5.1.4. Les enjeux et les perspectives	58
5.1.5. Validation du bilan.....	59
6. Plans des variantes d'aménagement soumises à concertation	60

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT



1. PRESENTATION GENERALE DU PROJET D'AMENAGEMENT

1.1. HISTORIQUE

Les premières réflexions sur le projet d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN85 ont vu le jour au début des années 1990 par l'étude d'un projet de liaison autoroutière (A585) entre l'A51 et Digne.

Le 17 décembre 1996, ce projet est déclaré d'utilité publique autorisant la poursuite des études. Le 14 septembre 2001, les effets de cette Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sont prorogés de 10 ans après avis du Conseil d'État.

En 2007, le Grenelle de l'Environnement conduit à réorienter les politiques de l'État en matière d'infrastructures. Le projet de Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT) découle directement du Grenelle et ne retient pas l'opération A585 parmi les infrastructures multimodales nécessaires au développement du pays à l'horizon 2025.

Le 30 septembre 2009, un courrier du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM), notifiant le programme de financement pluriannuel (PDMI¹) 2009-2014, demande au préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'engager les études relatives à l'aménagement de la RN85 pour la desserte de Digne-les-Bains afin de préparer les programmes routiers futurs.

Le 15 juin 2010, le Ministre délégué aux transports confirme au préfet de Région PACA la nécessité de d'étudier **un projet d'aménagement qualitatif de la RN85 entre l'A51 et Digne-les-Bains combinant déviations, créniaux de dépassement et aménagements de carrefours.**

Entre janvier et mars 2012, des rencontres et réunions avec les collectivités et acteurs du territoire ont eu lieu pour poursuivre les études d'opportunité du projet. Cette démarche s'inscrit dans la politique de qualité de la conception des

infrastructures de transport et vise à mieux appréhender les possibles interactions entre les préoccupations locales et les fonctions de l'infrastructure. Au vu de ces constats, tant sur le plan des enjeux territoriaux que dans leur déclinaison plus spécifique par commune, il a semblé particulièrement important de **veiller à une cohérence d'ensemble des aménagements sur l'itinéraire.**

En prolongement de la Conférence Environnementale des 14 et 15 septembre 2012 une commission, constituée d'élus parlementaires, est mise en place à la demande du Ministre délégué aux transports et a ainsi été chargée de hiérarchiser les 75 opérations du projet de SNIT, dont le projet d'amélioration de la desserte de Digne-les-Bains par la RN85. Cette Commission « Mobilité 21 » a souligné **« le caractère indispensable qui s'attache à la modernisation des axes routiers dont le rôle en matière de désenclavement est incontestable »** comme le projet d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN85 et a précisé **« qu'il convient de réserver strictement les 2x2 voies aux seules sections le justifiant pleinement »**.

Le 20 janvier 2014, le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche, par courrier au préfet de la région PACA, commande **la poursuite des études préalables à la DUP et des procédures pour l'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN85 entre Malijai (carrefour RD4-RN85) et Digne-les-Bains.**

En janvier 2015, la Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA, maître d'ouvrage de l'opération, engage la concertation publique réglementaire L.300-2 sur une période d'un mois. Cette phase de concertation donne l'occasion au public de prendre connaissance du projet étudié et de faire part de son point de vue sur les différentes variantes pour l'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN85 depuis Malijai.

¹ Programme de modernisation des itinéraires routiers

1.2. FONCTIONNALITES ET CARACTERISTIQUES DU PROJET

Le projet d'aménagement de la RN85 sur 12 km entre la sortie est de Malijai (sortie du giratoire RD4/RN85) et l'entrée ouest de Digne-les-Bains (giratoire du rocher coupé) s'inscrit dans un objectif général de modernisation de cet axe afin de participer au désenclavement de Digne-les-Bains et plus largement de l'est du département des Alpes-de-Haute-Provence.

Les trois objectifs majeurs de l'opération sont :

- **Le renforcement de la sécurité des usagers**
- **La fiabilisation des temps de parcours**
- **L'amélioration du cadre de vie des riverains des communes actuellement traversées par la route nationale**

Sur ces bases, des solutions d'aménagement ont été proposées à la concertation : variantes de tracés, sécurisation des intersections, aménagement de créneaux de dépassement, déviation au sud de Mallemoisson.

Afin d'assurer ou d'améliorer les connexions nécessaires entre la route nationale et la desserte locale, il est prévu également le réaménagement de certains points d'échanges existants et la création de nouveaux, comme :



- **Le traitement des échanges au niveau de l'intersection RN85/RD117** : carrefour plan ou échangeur complet dénivelé ;
- **L'accès ouest de Mallemoisson** (avec prise en compte de l'accès à la Maison de Pays) : giratoire plan ou demi-échangeur dénivelé ;
- **L'accès est de Mallemoisson et d'Aiglun** (traitement des échanges entre la RN85 et la RD17 vers Le Chaffaut) : giratoire plan ou échangeur complet dénivelé ;
- **Le traitement des échanges au niveau du secteur du Météore** : demi-échangeur dénivelé .

Le statut de la RN85 restera celui d'une route nationale ordinaire (RNO) avec une vitesse limitée à 90 km/h quelle que soit la variante d'aménagement retenue.

1.3. CRITERES D'ÉVALUATION DES VARIANTES D'AMENAGEMENT

Les rencontres et réunions de travail avec les collectivités et acteurs du territoire menées entre 2010 et 2012 et les études réalisées ont conduit à prendre en considération différents enjeux :

- **L'activité agricole**
- **Le cadre de vie, de la biodiversité et des espaces naturels riches et sensibles**
- **Les enjeux hydrauliques**

Comme pour toute opération routière et afin de s'assurer que le projet retenu corresponde au choix le plus opportun parmi tous les aménagements possibles, plusieurs variantes ont été étudiées au regard des enjeux cités

ci-dessus mais également comparées selon les critères suivants : **acoustique/qualité de l'air, cadre de vie, milieu naturel, activités agricoles, ressource en eau, qualité de la desserte et coût.**

1.4. MAITRISE D'OUVRAGE ET FINANCEMENT

Le projet d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN85, entre Malijai et Digne-les-Bains, est une opération dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État – Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, représenté par la **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA)**, instance régionale déconcentrée.

Le maître d'ouvrage s'est entouré, pour mener à bien sa mission, de différentes compétences de prestataires ou partenaires publics (Direction Départementale des Territoires 04, Chambre d'agriculture 04, Centre d'études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA), Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD), Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB)...) ainsi que de cabinets

d'études et intervenants privés (Ingérop, Egis Eau, SEGED, CIA Acoustique, Nicaya Conseil, Studio Magellan,...).

La conduite du projet a été menée et sera poursuivie en mobilisant les **instances de concertation locales** (comités de pilotage, groupes de travail...) permettant d'enrichir le contenu de l'opération de l'expertise et du point de vue des acteurs du territoire, qu'ils soient institutionnels, consulaires ou associatifs.

À ce stade, le coût de l'opération se situe, selon les différentes variantes d'aménagement, entre 68 et 151 M€. Il sera assuré par un cofinancement entre **l'État**, le **Conseil Régional PACA** et le **Département des Alpes-de-Haute-Provence**. Il est inscrit pour partie (30M€) dans le nouveau Contrat de Plan État Région (CPER) 2015-2020 signé le 29 mai 2015.

An aerial photograph of a mountain valley. The top part shows steep, forested mountains. The middle part shows a wide valley with a river and a town. The bottom part shows a dense forest. The text "CONTEXTE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE" is overlaid in the center.

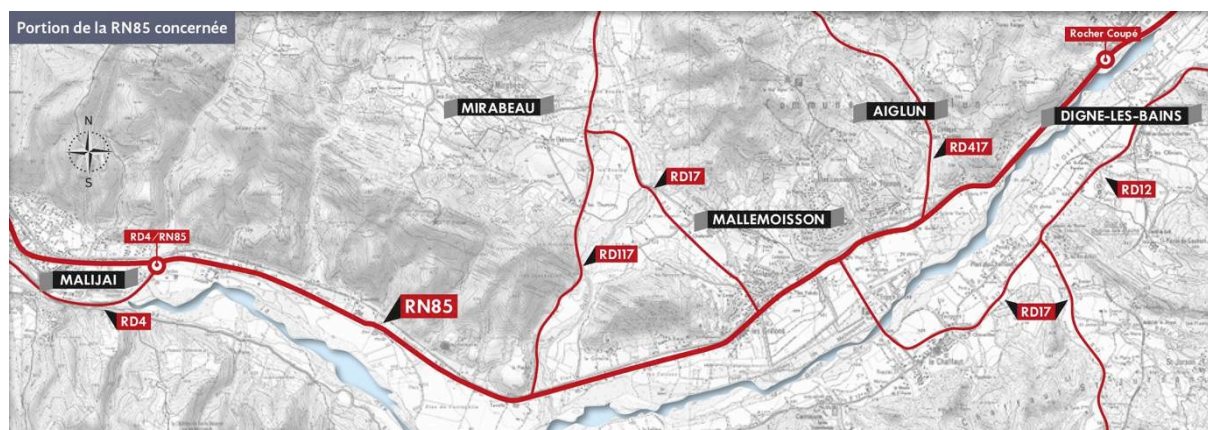
CONTEXTE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE



2. CONTEXTE ET CADRE REGLEMENTAIRE

2.1. OBJET DE LA CONCERTATION

La concertation publique qui s'est déroulée entre le 19 janvier et le 15 février 2015 concerne l'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN85 sur 12 km entre la commune de Malijai (à la sortie du giratoire RD4 / RN85) et l'entrée ouest de Digne-les-Bains (giratoire du Rocher Coupé) tel que décrit ci-dessus.



La concertation a plus précisément porté sur la comparaison des variantes d'aménagement de la RN85 entre Malijai et Digne-les-Bains et leurs principales caractéristiques (en termes de tracé et de principes d'aménagement, dispositifs d'échanges), basée sur l'évaluation des impacts de ces différentes variantes sur l'environnement, l'activité agricole et le cadre de vie.

Les 5 variantes présentées² - numérotées **1, 2A, 2B, 3, 4** - ont été construites pour assurer une cohérence des aménagements sur l'itinéraire présentant des niveaux de service croissants, des impacts et des coûts différents. Ainsi, la variante 1 se caractérise par une majorité d'aménagements «sur place» contrairement à la variante 4 qui propose le plus de tracés neufs.

- **Les aménagements «sur place»** ont vocation à utiliser la plate-forme routière existante avec d'éventuels élargissements (aménagement de créneaux de dépassement, sécurisation/aménagement de carrefours...).
- **Les sections en tracé neuf** se distinguent par la création d'une nouvelle voie, d'un nouveau type de voie ou de nouveaux dispositifs d'échanges (par exemple déviation, création d'une section en 2X2 voies à partir d'une chaussée bidirectionnelle à 2 voies, échangeurs dénivelés en lieu et place de carrefours plans existants...).

² Cf. plans des variantes d'aménagement soumises à la concertation en fin de document (Partie 6)

L'objectif de la concertation était notamment d'identifier la proposition d'aménagement la plus appropriée du point de vue du public et, le cas échéant, les optimisations possibles du projet par **combinaison des différentes variantes d'aménagement ou autres propositions** (avec ou sans déviations, avec ou sans échangeurs dénivelés, ...).

Les grandes orientations du projet et le choix d'une proposition d'aménagement vont alors être pris en considération pour la suite des études dans la perspective de l'élaboration du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

C'est un préalable indispensable pour pouvoir engager la phase de réalisation de l'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains. Le public a par ailleurs pu exprimer son avis, ses préoccupations et ses propositions sur l'ensemble des autres composantes des projets présentées tout au long de la période de concertation.

2.2. CADRE LEGAL

La concertation publique relative à l'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN85 s'inscrit dans un cadre légal réglementaire qui est celui introduit dans les textes (article L300-2 du code de l'urbanisme) par la loi n°85 729 du 18 juillet 1985, relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement.

■ La volonté du maître d'ouvrage

Pour assurer le meilleur déroulement de la concertation, le maître d'ouvrage, en accord avec les communes concernées par l'opération, a souhaité que l'information à destination des habitants soit la plus large possible et que les points de vue du public puissent s'exprimer selon des modes différents et complémentaires (réunions publiques, forum internet, registres sur les lieux d'exposition, formulaires de contributions, courriers adressés au maître d'ouvrage).

Les différentes réflexions et propositions qui ont été menées pendant cette concertation ont pu s'appuyer sur les études techniques déjà engagées.

■ Les obligations réglementaires

Selon l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, la concertation a pour objet d'associer le public à l'élaboration des projets d'infrastructures afin d'en améliorer la qualité et d'en assurer la compréhension et l'acceptation sociale.

Les modalités d'une concertation publique ne sont pas complètement définies par la loi. C'est le

maître d'ouvrage du projet qui a la charge de les concevoir et de les mettre en œuvre en répondant aux principes et objectifs suivants :

- Assurer une information juste et transparente sur le contenu du projet, ses caractéristiques et ses conditions de réalisation ;
- Permettre au public de donner son avis sur le projet en lui laissant la possibilité de formuler ses observations et/ou ses propositions ;
- Identifier parmi les variantes d'aménagement proposées par le maître d'ouvrage la ou les variantes les plus appropriées et les pistes d'optimisation possibles.

La concertation a fait l'objet de mesures de publicité préalables suivantes :

- Un communiqué de presse a été joint au dossier de presse transmis aux journalistes présents lors du lancement de la concertation publique le 19 janvier 2015 ;
- Une annonce mise en ligne sur les sites internet de la DREAL PACA et des communes concernées le souhaitant ;
- Un affichage public ;
- Un dépliant décrivant les modalités de la concertation (4 pages) diffusés largement sur le territoire.

2.3. LES ETAPES D'UN PROJET

La réalisation du projet d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN85 s'inscrit dans un processus long et complexe comprenant différentes étapes durant lesquelles des phases d'études et de concertation se succèdent :

- **Les études d'opportunité (dites de « phases 1 et 2 »)** qui permettent de se prononcer sur l'opportunité de l'opération, d'apprécier sa faisabilité, de préciser ses principales caractéristiques ainsi que les enjeux socio-économiques et les impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire qui lui sont associés (faites de 2010 à 2014) ;
- **La concertation publique réglementaire au titre de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme** (janvier/février 2015).

À l'issue de la concertation publique L.300-2, une fois qu'une solution d'aménagement préférentielle aura été choisie par le maître d'ouvrage, le projet se poursuivra selon les étapes suivantes :

- **Les études préalables** qui ont pour objectif de comparer les différentes variantes et choisir la solution, arrêter ses caractéristiques techniques et fixer son coût avec une bonne fiabilité afin de préparer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) ;
- **Les études de conception détaillée** qui visent à arrêter les caractéristiques techniques détaillées, maîtriser le foncier et mener les autres procédures réglementaires préalables aux travaux (dossier loi sur l'eau, espèces, protégées, établissements classés,...) ;
- **Déroulement de l'enquête préalable à la DUP.**

3. DEROULEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Dans le cadre de la préparation spécifique de la concertation publique, deux réunions se sont tenues avec les maires des cinq communes traversées par le projet d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN85 : mairies de Malijai, Mirabeau, Mallemoisson, Aiglun et Digne-les-Bains.

La première réunion s'est tenue le 31 juillet 2014 afin de partager les modalités de concertation à prévoir et les moyens d'information des citoyens à mettre en place au lancement et pendant la période de concertation. Les principes et modalités de la concertation ont ainsi été validés avec les élus des communes traversées.

La seconde réunion s'est déroulée le 8 janvier 2015 afin de finaliser les derniers éléments de préparation et distribuer aux représentants des communes des premiers documents d'information finalisés (affiches, dossiers de synthèse et dépliants).

3.1. OUTILS ET SUPPORTS

DES SUPPORTS DE COMMUNICATION ONT ÉTÉ RÉALISÉS PAR LA DREAL PACA POUR ANNONCER LA CONCERTATION, SES MODALITÉS ET POUR EXPLICITER LES CARACTÉRISTIQUES ET FONCTIONNALITÉS DES PROJETS SOUMIS À L'AVIS DU PUBLIC

3.1.1. Presse

CONFÉRENCE DE PRESSE

Un point presse a eu lieu le lundi 19 janvier 2015 à 11h en salle Henri Jaubert à la Préfecture de Digne-les-Bains en présence de journalistes locaux (Fréquence Mistral, Alpes 1, France 3, ...).

Ce point presse s'est déroulé sous l'autorité de Madame le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, **Patricia Willaert** accompagnée de Monsieur le Président du Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence, **Gilbert Sauvan** et Monsieur le sénateur des Alpes-de-Haute-Provence, **Jean-Yves Roux**, qui ont présenté les principaux enjeux du projet d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN85. Accompagnaient également Madame le Préfet, M. **Hamel-Francis Mekachera**, Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, Madame le Maire de Digne-les-Bains, **Patricia Granet-Brunello**, Madame le maire de Mallemoisson, **Emmanuelle Martin**, Monsieur le maire d'Aiglun, **Daniel Jugy** et Monsieur le maire de Malijai, **Gilles Chatard**. Le maître d'ouvrage,

représenté par Monsieur **Éric Legrigeois** (directeur adjoint de la DREAL PACA) et Madame **Nadia Fabre** (chef de l'unité maîtrise d'ouvrage au sein du Service Transports et Infrastructures de la DREAL PACA) et Madame **Christelle Bassi** (responsable de l'opération à la DREAL PACA) ont présenté les objectifs de l'opération, les caractéristiques et fonctionnalités du projet, les variantes d'aménagement, l'objet et les modalités de la concertation publique réglementaire. Messieurs **Jean-Michel Palette** et **Philippe de Camaret** représentant la DIR Méditerranée étaient également présents.





Un dossier de presse a été distribué aux journalistes présents contenant les éléments suivants :

- Communiqué de presse annonçant le lancement de la concertation ;
- Dépliant présentant les modalités de la concertation ;
- Dossier de synthèse (présentation synthétique du projet et de la concertation mise en place) ;
- Fiche d'opération du projet d'aménagement (contexte, description du projet, éléments techniques, calendrier...).

Cette présentation du projet (exposé et visualisation à partir d'une vidéo 3D des variantes du projet soumis à concertation) a été suivie d'échanges avec les journalistes, durant lesquels Mme le préfet, les représentants du maître d'ouvrage, du conseil général et des maires des communes traversées ont pu répondre aux questions relatives au projet d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN85 entre Malijai et Digne.

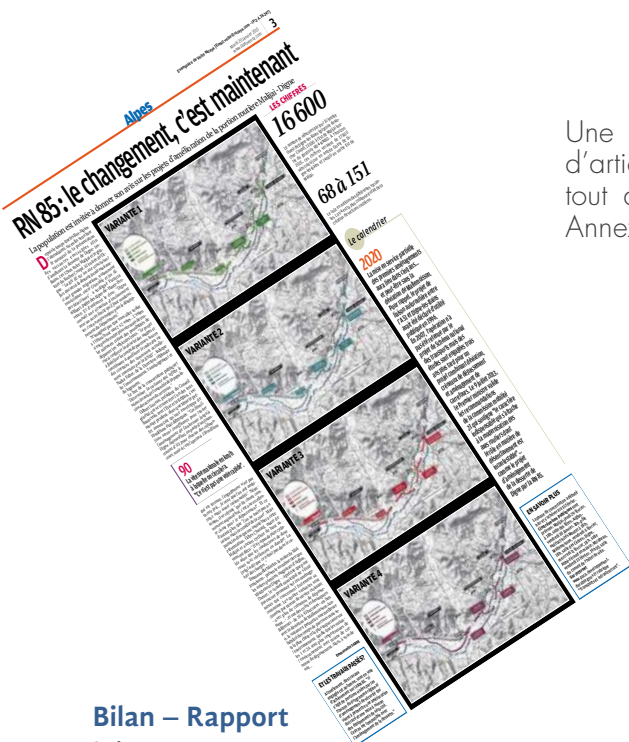


Mme Patricia WILLAERT, Préfet des Alpes-de-Haute-Provence



19/01/15 conférence de presse de lancement de la concertation

3.1.2. Articles publiés



Une vingtaine d'articles a été publiée concernant le projet d'aménagement tout au long de la période de concertation publique (cf. Annexe 5).

6

Vendredi 20 Février 2015 www.laprovence.com

MIRABEAU

RN 85: dernière réunion de concertation



Les Mirabellens étaient nombreux à cette dernière réunion



3.1.3. Dépliant

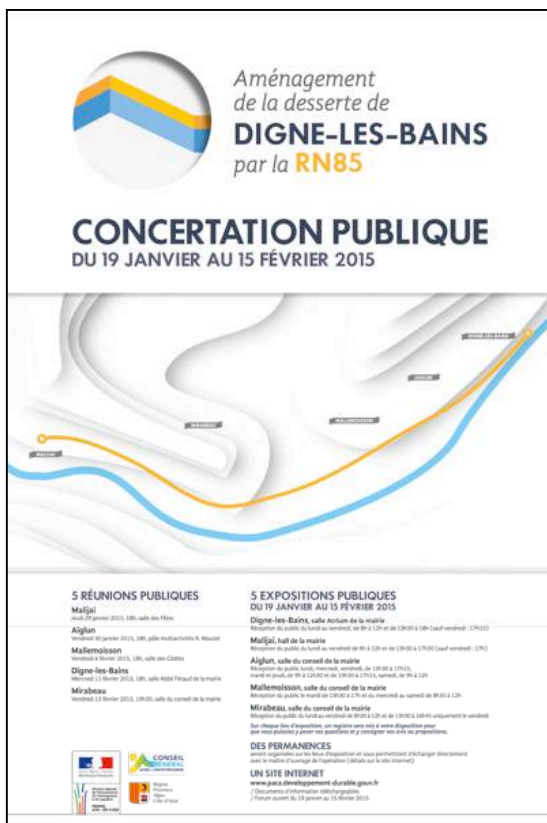


Un dépliant de 4 pages, format 15x21 cm recto verso, a été édité en **20 000 exemplaires** et distribué dans les boîtes aux lettres des habitants des communes d'Aiglun, Aubignosc, Château-Arnoux-St-Auban, Châteauredon, Digne-les-Bains, L'Escale, Le Chaffaut St-Jurson, Les Mées, Malijai, Mallemoisson, Mézel, Mirabeau et Peyruis.

Il a été mis à disposition du public dans les mairies directement concernées par le projet (Malijai, Mirabeau, Mallemoisson, Aiglun, Digne-les-Bains), sur les lieux d'exposition ainsi qu'au cours des cinq réunions publiques. Le dépliant a été mis en ligne sur le site internet de la DREAL PACA.

Ce document a permis d'annoncer la tenue de la concertation publique et de détailler l'ensemble de ses modalités : dates, lieux, horaires des réunions publiques, permanences et expositions, adresse internet pour accéder au forum (cf. Annexe 1).

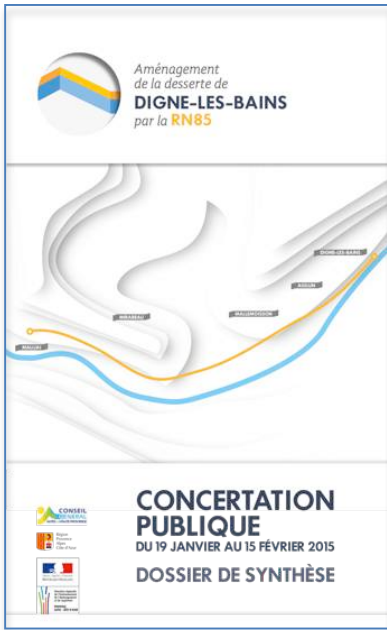
3.1.4. Affiche



Une affiche annonçant la concertation et ses principales modalités a été éditée en **300 exemplaires** au format 40x60 cm. Elle a été affichée dans les communes d'Aiglun, Aubignosc, Château-Arnoux-Saint-Auban, Châteauredon, Digne-les-Bains, L'Escale, Le Chaffaut-St-Jurson, Les Mées, Malijai, Mallemoisson, Mézel, Mirabeau, Peyruis ainsi que sur différents lieux d'affichage public communaux, sur les lieux d'exposition et au cours des cinq réunions publiques. Elle a également été mise à disposition du public sur le site internet de la DREAL (cf. Annexe 1).



3.1.5. Dossier de synthèse



Un dossier de synthèse (16 pages, format 20x34 cm) consacré à la présentation du projet et aux modalités de la concertation, a été édité à **4 000 exemplaires**. Il a été mis à disposition du public dans les mairies de Malijai, Mirabeau, Mallemoisson, Aiglun et Digne-les-Bains, sur les lieux d'exposition ainsi qu'au cours des cinq réunions publiques. Le dossier de synthèse était également consultable et téléchargeable sur le site internet de la DREAL (cf. Annexe 1).

Ce dossier présente de manière synthétique l'opération et le contexte dans lequel elle s'inscrit :

- Le territoire : présentation générale, socio-économie et démographie, l'environnement ;
- Les infrastructures et déplacements ;
- L'opération d'aménagement étudiée : projet soumis à concertation, objectifs, caractéristiques, points d'échanges ;
- Les variantes d'aménagement et leur comparaison ;
- Les modalités pour éviter, réduire et/ou compenser les impacts du projet ;
- Les modalités de la concertation publique.

3.1.6. Dossier de concertation

Un dossier de concertation de 53 pages (au format A4 paysage) a été édité en **70 exemplaires**. Il a été consultable (en format A3) sur les cinq lieux d'exposition pendant toute la période de la concertation publique (cf. Annexe 1). Lors des réunions publiques, le document était également mis à disposition pour consultation. Il a également été mis en ligne sur le site internet de la DREAL PACA pour être téléchargé. Ce dossier présente le projet de manière détaillée en précisant notamment :



- La concertation publique et ses modalités ;
- Les objectifs du projet d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN85 ;
- La présentation de l'opération d'aménagement étudiée : Malijai – Digne-les-Bains ;
- Les variantes d'aménagement soumises à concertation étudiées et comparées ;
- Les impacts du projet et les mesures envisagées pour les éviter, les réduire et/ou les compenser ;
- Les conditions de réalisation du projet.

L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT ÉTUDIÉE : MALIJAI - DIGNE-LES-BAINS

OBJECTIFS

Le projet d'aménagement de la RN85 entre Malijai et Digne-les-Bains s'inscrit dans un objectif général de sécurisation de son itinéraire par le développement de Digne-les-Bains et d'un segment de l'axe de desserte de Digne-les-Bains Provence. Les trois objectifs majeurs de l'opération sont :
- Le renforcement de la sécurité des usagers
- La fluidification des temps de parcours
- L'amélioration du cadre de vie des habitants des communes actuellement traversées par la route nationale

RENFORCER LA SÉCURITÉ DES USAGERS

Améliorer les conditions de trafic de déplacement
- Les conditions de déplacement quotidiennes et quoti-

diennes insuffisantes sont un facteur avéré d'insécurité et d'accidents.
Une amélioration des conditions et de l'offre de déplacement permettra un gain significatif de sécurité de l'axe.
- Sécuriser les points d'échanges
- La RN85 entre Malijai et Digne-les-Bains assure un rôle de desserte locale importante.
- C'est important que les points d'échanges privés soient connectés aux services de desserte locale (ce assure la sécurité à Malijai de l'axe), assure une fluidité de l'itinéraire (ce assure la sécurité de l'axe) et permet de mieux gérer les conditions d'échange sécurisées.
- Renforcer la sécurité de la RN85
- Pour assurer une meilleure sécurisation de l'axe aménagé, les

voies directes à la RN85 (agricoles et privées) seront regroupés et recadrés en sécurité. En effet, les secteurs accidentés sont souvent le résultat d'une construction difficile prise en compte de la route et de l'habitat.
FLUIDIFIER LES TEMPS DE PARCOURS
Les temps de parcours entre Malijai et Digne-les-Bains sont actuellement d'environ 20 minutes, cela représente 15 minutes entre Malijai et Digne-les-Bains.
Un des objectifs majeurs du projet est de parvenir à fluidifier le temps de parcours entre Malijai et Digne-les-Bains (à l'échelle de l'opération) ou temporairement de circulation (à l'échelle de déplacement) (en matière d'itinéraire de secours).
Les mesures envisagées pour parvenir à une fluidification des temps de parcours impliquent aussi pour l'amélioration de la sécurité des usagers et la sécurité de la RN85.



LA CONCERTATION PUBLIQUE

OBJET DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

La présente concertation publique porte sur l'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN85 entre la commune de Malijai (au nord du département de la Haute-Provence) et la commune de Digne-les-Bains (au sud du département de la Haute-Provence) du 19 janvier 2014.
- Déterminer le type d'aménagement, dit « qualitatif » en matière de modernisation du réseau routier à pour objectif :
- Déterminer la qualité environnementale des infrastructures et le cadre de vie des riverains ;
- Organiser son financement, en améliorant la fluidité des temps de parcours (en matière de circulation de secours) et de la sécurité des usagers et de la sécurité de la RN85.

passement par exemple) et la sécurité routière ;
- Déterminer l'accessibilité des territoires.

Le gouvernement a constaté en octobre 2012 les membres de la Commission « Sécurité 21 ». Son rôle a été de déterminer les projets d'infrastructures pour définir un schéma national de mobilité durable. La commission a analysé dans son rapport du 27 juin 2013 le caractère indispensable de la modernisation des axes routiers dans le rôle en matière de développement des territoires, en citant la desserte de Digne-les-Bains.

Le dossier a été remis aux réponses les plus adaptées au territoire et répondant le mieux aux objectifs du projet sur les axes. Le dossier mis en concertation correspond à une définition du projet de réseau « études d'opportunité phases 1 et 2 ». La concertation publique a pour ambition de faire émerger la solution professionnelle d'aménagement. Le public est invité à exprimer ses avis, ses préférences et ses propositions sur l'ensemble des composantes du projet ainsi que sur les modalités de sa mise en œuvre. Les questions soulevées à la concertation seront prises en compte dans la comparaison des variantes d'aménagement de la RN85 entre Malijai et Digne-les-Bains et leurs principales caractéristiques (en termes de trafic et de pratiques d'aménagement), basées sur l'analyse des impacts de ces différentes variantes sur l'environnement, l'activité agricole et le cadre de vie.



3.2. MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION

3.2.1. Expositions publiques



Cinq expositions publiques ont été mises en place pendant toute la durée de concertation du 19 janvier au 15 février 2015 dans chacune des cinq mairies des communes directement concernées par le projet d'aménagement : dans les salles du conseil des mairies de Malijai, Mirabeau, Mallemoisson, Aiglun et dans la salle de l'Atrium en mairie de Digne-les-Bains.

Les supports des cinq expositions étaient constitués pour chacune d'un ensemble de **6 panneaux** (format 85x200 cm verticaux) afin de présenter différentes thématiques :

- **Panneau 1** : Présentation de l'opération d'aménagement
- **Panneau 2** : Le territoire
- **Panneau 3** : Les variantes d'aménagement (V1 et V2A)
- **Panneau 4** : Les variantes d'aménagement (V2B, V3 et V4)
- **Panneau 5** : Comparaison des variantes
- **Panneau 6** : Impacts du projet : éviter, réduire, compenser

Dans le cadre des expositions publiques, **11 permanences** permettant des échanges individualisés ont été assurées par les responsables de l'opération de la DREAL PACA :

■ **Malijai, salle du conseil de la mairie, 2 permanences :**

- **Lundi 26 janvier** de 15h30 à 17h30 (information générale)
- **Mercredi 11 février** de 13h30 à 15h30 (information générale)

■ **Mirabeau, salle du conseil de la mairie, 1 permanence :**

- **Mercredi 11 février** de 10h à 12h (information générale et thématique « agriculture »)

■ **Mallemoisson, salle du conseil de la mairie, 3 permanences :**

- **Samedi 24 janvier** de 11h à 12h (information générale)
- **Samedi 7 février** de 8h45 à 10h (thématique « agriculture »)
- **Mardi 10 février** de 13h30 à 17h (thématiques « hydraulique » et « environnement »)

■ **Aiglun, salle du conseil de la mairie, 3 permanences :**

- **Samedi 24 janvier** de 9h à 10h30 (information générale)
- **Samedi 7 février** de 10h30 à 12h (information générale)
- **Mardi 10 février** de 10h à 12h30 (thématique « environnement »)

■ **Digne-les-Bains, salle Atrium de la mairie, 2 permanences :**

- **Vendredi 23 janvier** de 14h à 16h (information générale)
- **Lundi 26 janvier** de 13h30 à 15h (thématique « environnement »)

Un dossier de concertation format A3 de 53 pages consultable sur place a été laissé à disposition pendant toute la durée de l'exposition.

La vidéo de la maquette 3D (1) des différentes variantes était également consultable sur place.

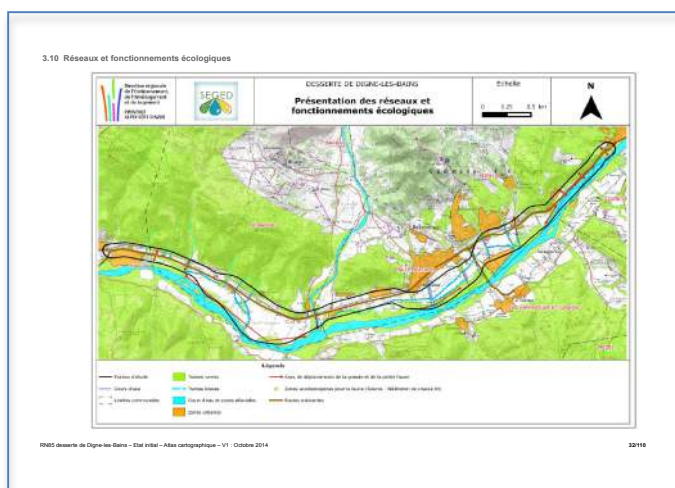
Un atlas cartographique de l'état initial (2) du projet présentant des cartographies des différentes thématiques étudiées : milieu physique, milieu naturel, inventaires faune/flore, agriculture, occupation des sols, réseau et trafic, air et santé, acoustique, paysage, urbanisme, hydraulique, synthèse de enjeux.

Des dossiers de synthèse, dépliants d'information et tableaux de synthèse de la comparaison des variantes (format A3) ont également été proposés en libre service pour compléter l'information présente sur le site.

Cinq registres (un par exposition) ont été tenus à disposition des visiteurs sur lesquels ils étaient invités à reporter leur avis, remarques et contributions (cf. Annexe 2).



Direction territoriale Méditerranée



(2)

Desserte de Digne-les-Bains
Etat initial
Atlas cartographique



(1)

Vidéos des variantes - maquette 3D - CEREMA



(1)



3.2.2. Réunions publiques



Réunion publique de Digne-les-Bains, 11/02/2015



Réunion publique de Malijai,



Réunion publique d'Aiglun, 30/01/2015



Réunion publique de Mirabeau, 13/02/2015



Réunion publique de Mallemoisson

Cinq réunions publiques ont été organisées au cours de cette concertation publique (cf. Annexe 4)

Elles se sont déroulées :

- À **Malijai**, en salle des Fêtes le jeudi 29 janvier 2015 à 18h ;
- À **Aiglun**, au pôle multiactivités R. Moutet le vendredi 30 janvier 2015 à 18h ;
- À **Mallemoisson**, en salle des Cèdres, le vendredi 6 février 2015 à 18h ;
- À **Digne-les-Bains**, en salle Abbé Féraud, le mercredi 11 février 2015 à 18h ;
- À **Mirabeau**, en salle du conseil de la mairie, le vendredi 13 février 2015 à 19h30.

Ces réunions, conduites par la DREAL PACA et associant les responsables des communes concernées, ont permis de proposer une présentation du projet.

Les réunions étaient structurées en deux grands temps :

- **Une première partie d'exposé, détaillée par la DREAL PACA**, appuyée par un support de présentation projeté en séance puis la diffusion d'une **vidéo 3D présentant les différentes variantes soumises** à concertation ;
- **Un deuxième temps d'échanges et de questions/réponses avec les participants.**

Des **formulaires papiers** ont également été mis à disposition du public à l'entrée des salles afin de permettre aux personnes qui le souhaitaient de formuler une contribution écrite.

Les **supports réalisés dans le cadre de la concertation** (dossier de synthèse, dossier de concertation, panneaux des expositions publiques, dépliants, tableau A3 de comparaison des variantes synthétique) étaient également disponibles à l'entrée de chacune des réunions publiques.

Les cinq réunions publiques ont fait l'objet d'une synthèse présentant les différents échanges et contributions exprimés (joints en annexe).



Site internet et forum dédié

www.paca.developpement-durable.gouv.fr

- ▶▶ RN85 desserte digne les bains
- ▶▶ RN 85 ligne droite du trou (Digne /Aiglun)
- ▶▶ RN 85 aménagement desserte Digne/ protection du couloir de migration de St Christol
- ▶▶ Contribution concertation publique RN85 désenclavement de Digne les Bains
- ▶▶ Avis sur la concertation publique de la RN85
- ▶▶ Proposition de choix d'itinéraire selon variantes proposées
- ▶▶ RN 85 desserte de Digne-les-Bains
- ▶▶ RN 85 aménagement desserte Digne/ protection du couloir de migration de St Christol

Le site internet de la DREAL PACA a annoncé la période de concertation publique dès début janvier 2015.

Un forum dédié à l'opération a été mis en place sur le site de la DREAL pendant toute la période de concertation publique. Il a été prolongé, sur décision du maître d'ouvrage, jusqu'au 27 février 2015 inclus (cf. Annexe 3).

aménagement RN85

Description :

Bonjour, Quelques remarques concernant cet aménagement :

Les voitures qui rentrent et sortent de Digne ont pour la grande majorité un seule personne(conducteur). Il me semble qu'il faudrait d'abord envisager ce problème et essayer de trouver un projet alternatif.

D'autre part , je constate qu'il n'y a pas de financement de l'Europe alors que nombre de touristes européens sillonnent nos routes en particulier en période estivale.

contournement de Mallemoisson me parait justifié.

Gérard Trouillot Aiglun

avis sur le projet RN 85 desserte de DIGNE LES BAINS

Description :

Bonjour je suis habitante de MIRABEAU village,Retraitee , donc utilisant occasionnellement la RN 85 pour me rendre à DIGNE c à d 4 fois / semaine donc moyennement concernée. mais ce que je sais , c'est à l'heure où on parle de déficit abyssal pour la France on doit aménager certes, mais pas à n'importe quel prix, financier.

1 est bien suffisant , on parle quand même de 68 millions d'euros.... avec mes salutations andree CHELEPINE

Commentaire général sur le projet

The screenshot shows the website interface for 'TRANSPORTS - INFRASTRUCTURES'. It features a navigation menu with categories like 'CLIMAT - AIR - ENERGIE', 'BIODIVERSITÉ - EAU - PAYSAGES', 'PRÉVENTION DES RISQUES', 'DÉVELOPPEMENT DURABLE', 'TRANSPORTS - INFRASTRUCTURES', 'LOGEMENT - CONSTRUCTION - FONCIER', and 'TERRITOIRE AMÉNAGEMENT DONNÉES'. The main content area displays 'RN85 - Aménagement de la Desserte de Digne' with a date '13-02-2015 : Prolongation de la consultation jusqu'au 27 février 2015'. A list of projects is visible, including 'aménagement RN85', 'avis sur le projet RN 85 desserte de DIGNE LES BAINS', 'Commentaire général sur le projet', 'Avis sur le tracés à retenir', 'desserte Digne les bains', 'aménagement de la desserte Digne-les-Bains - Malijai RN85', 'Non à la mort du village de Mallemoisson, non à la « déviation » !', 'Variante 2B ou 3 acceptables', 'avis sur les variantes', 'desserte de Digne les Bains', '400 signataires "Non à la mort du village de Mallemoisson, non à la déviation"', and 'Contribution de l'Interconsulaire des Alpes-de-Haute-Provence à la concertation publique relative à l'aménagement de la RN 85'. On the right, there are sections for 'Accès directs', 'Autorité Environnementale', 'Données et Publications', and 'Sites institutionnels'.

An aerial photograph showing a wide river valley. In the foreground, a town with numerous buildings and a green sports field is visible. The river flows through the center, with a concrete-lined channel and a natural-looking riparian zone. The background features rolling green hills and mountains under a clear sky. A semi-transparent dark blue horizontal band is overlaid across the middle of the image, containing the title text.

BILAN DE LA CONCERTATION

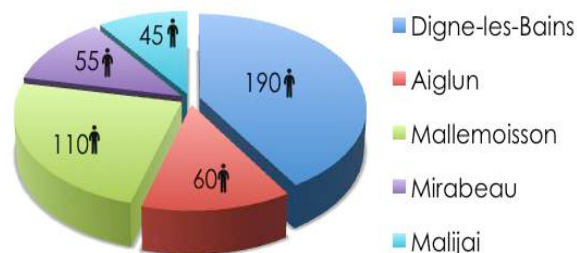
4. BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

4.1. BILAN QUANTITATIF

La concertation publique a permis **une information et une participation significatives du public**. Sur le plan quantitatif, les principaux éléments de synthèse à retenir sont les suivants :

■ Réunions publiques

Environ **460 personnes ont assisté aux réunions publiques**, avec de l'ordre de 45 participants sur Malijai, 55 participants sur Mirabeau, 110 participants sur Mallemoisson, 60 participants sur Aiglun et 190 participants sur Digne-les-Bains. Les réunions publiques ont duré chacune entre 2 à 3 heures.



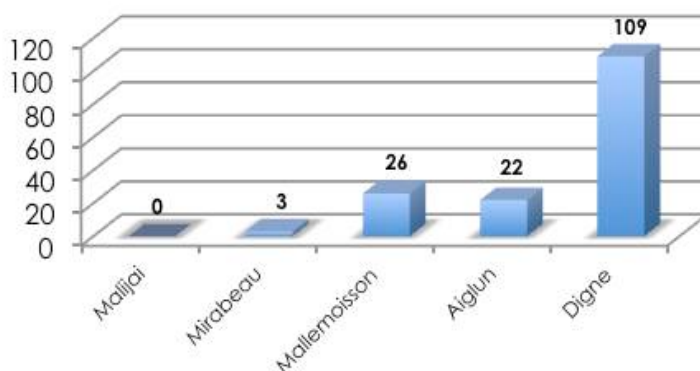
Participants aux réunions publiques

■ Expositions publiques

160 contributions ont été renseignées sur les différents registres

- **Malijai**
 - Aucune contribution n'est inscrite dans le registre,
- **Mirabeau**
 - 3 contributions sont inscrites dans le registre ;
- **Mallemoisson**
 - 26 contributions sont inscrites dans le registre ;
- **Aiglun**
 - 22 contributions sont inscrites dans le registre ;
- **Digne-les-Bains**
 - 108 contributions sont inscrites dans le registre,
 - 1 pétition en faveur de la variante 4 a été jointe au registre regroupant 385 signataires.

Nombre de contributions dans les registres





■ Site internet et forum dédié

- **Visiteurs** durant la période de concertation publique qui a été étendue jusqu'au 27 février 2015 :
 - **676 visites** ont été répertoriées sur la page internet dédié au projet d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN85 ;
 - **442 visiteurs** ont consulté la page internet dédiée aux précisions techniques sur le projet (**fiche d'opération**) ;
 - La **page dédiée à la concertation publique** (téléchargement des pièces de la consultation, accès au forum) a été **visitée 269 fois** ;
- La page du **forum internet** dédié au projet durant la période de concertation publique et jusqu'au 27 février 2015 a été consultée **470 fois** et **60 contributions** y ont été postées dont :
 - **1 contribution** contre la déviation de Mallemoisson qui a été signée par **146 personnes**,
 - **1 contribution** du collectif des quartiers de Beauvezet-Tarelle, Mirabeau favorable à la V1 et contre la V4 qui a recueilli **32 signataires**.

■ Autres contributions

- Des **formulaire**s ont été distribués à l'entrée et à la sortie de chaque réunion publique afin que les participants qui le souhaitent puissent y inscrire une contribution. Ces formulaires ont été remis en main propre à la fin des réunions publiques, déposés dans les registres d'exposition des cinq communes ou envoyés par courrier papier au maître d'ouvrage. **27 formulaires** ont été renseignés :
 - 2 formulaires ont été remplis sur la commune de Malijai
 - Aucun formulaire n'a été rempli sur la commune de Mirabeau
 - 10 formulaires ont été remplis sur la commune de Mallemoisson
 - 2 formulaires ont été remplis sur la commune d'Aiglun
 - 13 formulaires ont été remplis sur la commune de Digne-les-Bains
- **Courriers** adressés au maître d'ouvrage
 - **1 pétition contre la déviation de Mallemoisson** (identique à celle postée sur le forum) **signée par 408 personnes** environ a été envoyée à la DREAL PACA.
Parmi ces signataires, 77 sont les mêmes que ceux qui ont signé sur le forum internet de la DREAL (cf. § « Forum » ci-dessus)
 - **1 pétition du collectif des quartiers de Beauvezet-Tarelle, Mirabeau** (identique à celle postée sur le forum) favorable à la V1 et contre la V4 qui a recueilli **32 signataires**.
Parmi ces signataires, 28 sont les mêmes que ceux qui ont signé sur le forum internet de la DREAL (cf. § « Forum » ci-dessus)

4.2. BILAN QUALITATIF

4.2.1. Expositions publiques et permanences

NOTA : UNE RETRANSCRIPTION EXHAUSTIVE (VERBATIM) DE L'ENSEMBLE DES CONTRIBUTIONS ECRITES DANS LES REGISTRES EST JOINTE AU PRESENT BILAN DE LA CONCERTATION (CF. ANNEXE 2)

Pendant toute la période de concertation (soit du 19 janvier au 15 février 2015), les expositions publiques ont accueilli l'ensemble des personnes qui souhaitent prendre connaissance de l'opération, disposer de plus d'informations et donner leur avis sur les projets proposés.

Les permanences qui se sont tenues ont permis également, dans le cadre d'échanges individuels avec les représentants du maître d'ouvrage, de répondre au cas par cas à des interrogations spécifiques.

Les questions abordées lors des permanences ont porté principalement sur :

- L'absence d'aménagement prévu dans le cadre du projet entre le rocher coupé et **l'entrée de Digne-les-Bains** considérée comme congestionnée par les interlocuteurs
- La **prise en compte de problématiques individuelles** vis-à-vis du projet (parcelles agricoles impactées, nuisances sonores ou visuelles du projet sur les habitations, sur le cadre de vie...)
- La prise en compte des **modes doux** : accotements multifonctionnels, entretien de ces accotements et des voies de rétablissements des chemins privés, contre allées
- **L'environnement** et les risques naturels liés : la Bléone, les Plans de Prévention des Risques Inondation
- Le **coût** du projet



MALIJAI



Aucune contribution³ n'a été renseignée dans le registre de Malijai.

2 formulaires ont été remis en main propre à l'issue de la réunion publique et relèvent les éléments suivants :

- La V4 n'est pas appropriée (1 occurrence)
- Proposition de retenir la V2B en en y intégrant un demi-échangeur dénivelé au carrefour de la déviation de Mallemoisson avec la RD17 (1 occurrence)
- Assurer la sécurité des créneaux de dépassement : glissières de sécurité (1 occurrence)

2 permanences ont été tenues par le maître d'ouvrage à Malijai. avec une **dizaine de personnes** renseignées.

³ Le terme « contribution » représente le nombre d'avis inscrits dans le registre. Une contribution pouvant exprimer plusieurs thématiques, le bilan quantitatif dresse la totalité des avis par thématique, ce qui donne un nombre d'occurrences. Le nombre d'occurrences pouvant ainsi être supérieur au nombre total de contributions.

MIRABEAU



1 permanence a été tenue par le maître d'ouvrage à Mirabeau. Pendant cette permanence, la DREAL PACA a renseigné **3 personnes**.

Sont relevés à travers les **3 contributions** du registre de la commune de Mirabeau :

- Des éléments sur les solutions proposées (**1 contribution**) :
 - Le coût élevé de la V4 par rapport aux autres tracés
 - La question de la non étude d'une 2x2 voies sur la déviation du secteur de Mallemoison/Aiglun
 - L'impact paysager élevé des variantes soumises à concertation
- Des questionnements/propositions qui ne font pas l'objet de la concertation (**2 contributions**) et qui concernent la sécurité des itinéraires environnants :
 - Réaménagement des routes du Chaffaut à Mézel et de Castellane à Comps-sur-Artuby (1 contribution)
 - La mise en place de miroirs : au Sud du Chaffaut et le long des gorges de Chabrières (1 contribution)



MALLEMOISSON



3 permanences ont été tenues par le maître d'ouvrage à Mallemoisson. Pendant ces permanences, la DREAL PACA a renseigné une **vingtaine de personnes**.

Les **26 contributions**⁴ du registre des expositions de la commune de Mallemoisson ont porté en majorité sur les thématiques suivantes :

- La déviation de la commune et ses impacts sur le cadre de vie et l'agriculture en particulier
- La proposition de tracés alternatifs

De nombreux avis dans le registre se sont opposés au projet de déviation :

- Positionnement explicite contre la déviation (9 occurrences)
- L'impact de l'aménagement est jugé trop négatif pour les commerçants et la vie au village (13 occurrences)
- L'agriculture locale est considérée comme fortement touchée si la déviation est mise en place (11 occurrences)
- Les nuisances sonores et visuelles sont soulignées comme potentiellement importantes pour les futurs riverains de la déviation (15 occurrences)
- La forte dépréciation financière des biens est évoquée (5 occurrences)
- Avec la déviation, le cadre de vie et l'environnement seraient dégradés (5 occurrences) et notamment les activités liées à la forêt de Mallemoisson (4 occurrences)
- Les compensations prévues en cas de dévaluation financière des biens et les mesures envisagées pour compenser une éventuelle dégradation du cadre de vie souhaitent être connues (2 occurrences)

1 contribution est cependant **favorable** à la déviation car elle permettrait de limiter le flux de véhicules qui cherche à dévier Mallemoisson par les voies du village parallèles à la RN85 ce qui est une situation dangereuse pour les habitants.

⁴ Constituées de contributions écrites directement dans le registre, des formulaires de contributions remplis en réunion publique (et déposés dans le registre) et de courriers individuels imprimés



Au vu des impacts du projet estimés par les personnes ayant rempli le registre de Mallemoisson, la justification du projet a été questionnée :

- Le projet ne résoudra pas l'embouteillage à l'entrée ouest de Digne au rond-point des pompiers quel que soit le scénario d'aménagement retenu (2 occurrences)
 - 1 proposition pour la réalisation d'une 3 voies jusqu'à ce point d'échanges
- Interrogation sur la validité d'un projet qui s'appuie sur l'augmentation du nombre de véhicules attendus dans un contexte où on réduit la flotte du parc automobile (1 occurrence) ;
- Des propositions d'aménagements qui pourraient favoriser une vitesse excessive et aller à l'encontre de l'objectif de sécuriser l'itinéraire (2 occurrences)
- Remise en question des objectifs de l'opération (2 occurrences)
 - « fiabiliser les temps de parcours » jugé inapproprié sur un trajet où le gain de temps est négligeable
- Coût du projet présenté jugé trop important (3 occurrences)

Concernant la comparaison des variantes :

- Un manque de prise en considération des effets du projet sur l'occupation des sols et l'urbanisation future du territoire soulevé (1 occurrence)
- Interrogations sur l'évaluation des incidences des différentes variantes sur les êtres humains et quelle priorisation entre les impacts sur l'environnement naturel ? (2 occurrences)

La réalisation d'un giratoire est prévu à court terme en lieu et place du carrefour à feux actuels à Mallemoisson source d'embouteillages quotidiens :

- 8 contributions du registre de Mallemoisson expriment leur souhait de voir se réaliser ce giratoire pour que la circulation se fluidifie

En ce qui concerne les tracés des variantes d'aménagement soumises à concertation :

Des choix de variantes ont été exprimés :

- 3 contributions se positionnent pour la V1
- 3 contributions sont favorables à la V2A dont 1 qui considère cette solution comme satisfaisante car peu onéreuse, utilisant en grande majorité la route actuelle, intégrant les besoins des commerçants, assurant une vitesse contrôlée et desservant Mallemoisson et Aiglun.
- 2 contributions souhaitent que la V2B soit réalisée
- 1 contribution est favorable à la V3
- 1 contribution est favorable à la V4

Les V1 et V2A ont recueilli 4 avis défavorables, avec la mise en avant des mêmes critères : nuisances sonores et atmosphériques, impacts sur les habitants et l'agriculture trop importants.

La V2B a recueilli 1 avis contre son tracé du fait de l'accessibilité à la Maison de Pays dégradée.

En termes de points d'échanges et raccordements proposés à travers les différentes variantes d'aménagement, 2 occurrences sont défavorables au demi-échangeur dénivelé du Météore jugeant son impact sur le paysage, la qualité de vie et les nuisances qu'il générerait trop importantes.



Parmi les ajustements des variantes, ont été relevés :

- L'étude d'une aire de retournement pour les poids lourds et bus (1 occurrence)
- La proposition de réaliser des bandes multifonctionnelles le long des aménagements (1 occurrence)

13 contributions dans le registre de Mallemoisson proposent des solutions alternatives aux variantes d'aménagement :

- 7 retiennent un aménagement sur place (créneaux de dépassement, giratoires, sécurisation de l'itinéraire, pas de déviation) dont :
 - 4 qui améliore et sécurise la RN existante (poursuite du PRAS⁵), de créer des créneaux (Malijai – Beauvezet, Pont des Duyes, Maison de Pays, Ligne droite du trou) et de réaliser des giratoires (giratoire de l'Europe, intersections RN85/RD17, RN85/RD417)
 - 2 qui conservent les mêmes aménagements que ci-dessus mais sans les créneaux avec intégration de réflexions sur le développement du covoiturage
 - 1 qui envisage un créneau depuis Malijai jusqu'à la Maison de Pays, un giratoire à la Maison de Pays, la poursuite de la RN actuelle jusqu'à Digne-les-Bains et 1 giratoire à l'intersection RN85/RD17
- 1 conserve la déviation par un tracé long dans la forêt domaniale de Mallemoisson le long de la Bléone
- 1 autre conjugue la déviation de Mallemoisson avec endiguement de la desserte de la ZA d'Aiglun par le Sud, conservation du reboisement de la forêt, moindres nuisances de tous ordres pour les riverains, préservation de l'agriculture et les ripisylves, de l'accès aux zones de loisirs et au gazoduc
- 1 double les voies avant et après Mallemoisson
- 1 utilise la voie ferrée
- 1 propose une variante passant par le Chaffaut vers Digne
- 1 préfère un tracé en rive gauche de la Bléone

4 contributions soulignent qu'il n'y a pas de véritable concertation et que le tracé est déjà définitif.

2 contributions concernent des éléments hors concertation du projet d'aménagement de la desserte de Digne par la RN85 depuis Malijai :

- Quid du raccordement à l'A51 ?
- Réouverture de la voie ferrée

⁵ Programme Régional d'Aménagements de Sécurité

AIGLUN



3 permanences ont été tenues par le maître d'ouvrage à Aiglun. Pendant ces permanences, la DREAL PACA a renseigné **une trentaine de personnes**.

Les **22 contributions**⁶ du registre des expositions de la commune d'Aiglun ont porté en majorité sur les thématiques suivantes :

- Les impacts du projet sur l'agriculture locale et le cadre de vie des habitants
- La sécurisation de l'itinéraire
- Les points d'échanges et raccordements sur le secteur d'Aiglun

Aucune contribution consignée dans le registre d'Aiglun ne remet en cause l'opportunité du projet.

Un positionnement plutôt défavorable à la déviation de Mallemoisson proposée :

- 2 contributions sont explicitement positionnées pour et 1 contre
- 2 contributions soulignent l'inutilité de la déviation si le giratoire prévu est réalisé et si les feux tricolores sont régulés
- 1 contribution propose un passage en souterrain au droit de la commune sous la RN85 actuelle et la voie ferrée
- Les craintes d'une dégradation des circulations courtes entre village, de l'accessibilité aux zones de loisirs et ZA d'Aiglun du fait de la déviation de Mallemoisson ont été relevées (3 occurrences).
- Sur l'activité agricole, 3 contributions soulignent l'impact négatif du projet sur les terres d'Aiglun et 1 contribution critique le manque de précision sur le rétablissement des accès aux parcelles.

La sécurité est un élément également prégnant dans le registre d'Aiglun :

- Les créneaux de dépassement comme un facteur augmentant l'accidentologie sur l'axe a été évoqué (2 occurrences)
- Proposition de réalisation d'un giratoire à la place du carrefour d'Aiglun (entre la RN85 et la RD417) pour sécuriser les échanges (2 occurrences)
- La sécurisation des échanges sur la RD17 a fait l'objet de contributions :
 - 1 propose la création d'un giratoire entre la RD17 et la RN85 actuelle
 - 1 souhaite un aménagement sécurisé du carrefour du Chaffaut avec la ZA d'Aiglun où la sortie des poids lourds s'avère dangereuse

⁶ Constituées de contributions écrites directement dans le registre, des formulaires de contributions remplis en réunion publique (et déposés dans le registre) et de courriers individuels imprimés



La question des points d'échanges et des raccordements des variantes proposées a été soulevée :

- Création de giratoires à Mallemoisson et Aiglun pour réduire les embouteillages (2 occurrences)
- 1 proposition d'ajustement du demi-échangeur dénivelé du Météore en lui associant une barrière végétale pour réduire les nuisances pour les riverains à proximité
- 1 contribution est défavorable au demi-échangeur dénivelé du Météore et propose un giratoire à la place (cf. schéma proposé p. 31 annexe 2, première contribution du mardi 10 février 2015)
 - Une habitation très proche du demi-échangeur dénivelé prévu souhaite obtenir une proposition de rachat de sa propriété (1 occurrence)
- Création d'échangeurs dénivelés au niveau de la Maison de Pays et d'Aiglun (1 occurrence)
- Assurer un raccordement sécurisé de la future RN85 sur la commune d'Aiglun pour ses habitants qui connaissent aujourd'hui une situation dangereuse au niveau du giratoire avec la RD417. Un afflux de circulation en heures de pointe par les usagers qui évitent la traversée de Mallemoisson par les voies communales parallèles à la RN85 pour déboucher sur la RD417 (1 occurrence).

1 contribution précise qu'il conviendrait d'ajouter un objectif à l'opération : « supprimer les embouteillages à l'entrée ouest de Mallemoisson ».

Concernant les tracés des variantes d'aménagement soumises à la concertation :

- 9 contributions du registre d'Aiglun sont favorables à la variante 1 dont 5 qui proposent les ajustements suivants :
 - Stopper la déviation de Mallemoisson au giratoire avec la RD17 (1 contribution)
 - Raccourcir la déviation de Mallemoisson en la raccordant au carrefour actuel entre la RN85 et la RD17 par un échangeur dénivelé (1 contribution)
 - Réaliser un créneau de dépassement entre le Pont des Duyes et la Maison de Pays (1 contribution)
 - Créer un giratoire ou échangeur dénivelé au niveau du carrefour d'Aiglun (RN85/RD417) (1 contribution)
 - Installer le giratoire à l'Ouest de la Maison de Pays (pour rejoindre plus rapidement la lisière de la ripisylve de la Bléone), longer la ripisylve, prévoir un passage supérieur enjambant la RD17, créer un demi-échangeur dénivelé au niveau du raccordement avec la RN85, rectifier la courbe du Grillet (le « raccordement court ») et créer un giratoire à la place du carrefour d'Aiglun (RN85/RD417), puis poursuite des aménagements proposés. Un schéma est joint à la contribution illustrant cette proposition, cf. p.29 de l'annexe 2 (1 contribution).
- 4 contributions du registre d'Aiglun sont favorables à la V2A dont 1 qui propose que la déviation de Mallemoisson soit stoppée au giratoire avec la RD17 puis raccordée au carrefour du Moulin sur la RN85 avec création d'un giratoire entre la RN85 et la RD417 (carrefour d'Aiglun).
- 1 contribution du registre d'Aiglun est favorable à la V3
- 1 contribution du registre d'Aiglun est favorable à la V4 sur les aspects sécurité et gain de temps

Le choix de la variante 1 comme préférentielle s'explique notamment par :

- le fait qu'elle n'ait aucun impact sur les maisons individuelles au droit du Météore (4 occurrences)
- sa consommation d'espaces agricoles qui est la plus faible (2 occurrences)



- son coût (1 occurrence)

La variante 1 ne propose qu'un faible gain de temps cependant (1 occurrence).

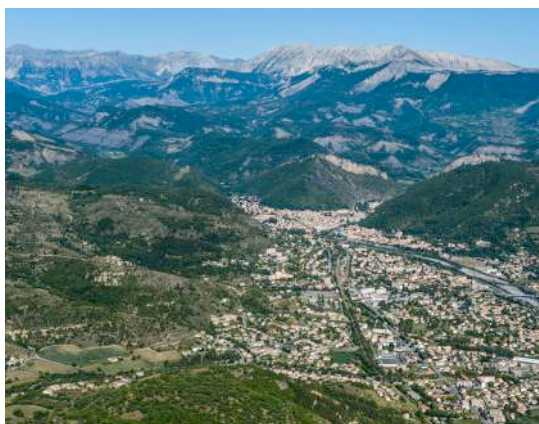
Un positionnement contre les V2A, V2B, V3 et V4 en raison de leurs impacts respectifs sur les terres agricoles, les paysages, les habitations et le passage à proximité du captage AEP d'Aiglun trop contraignant. La V4 est par ailleurs considéré comme trop onéreuse. (1 occurrence)

6 contributions proposent des tracés alternatifs à ceux présentés :

- Étudier des solutions d'aménagement sur place :
 - Utiliser les routes existantes permettrait d'éviter d'impacter l'agriculture locale et de minimiser le coût de l'aménagement (1 contribution)
 - 1 est favorable à une variante proposant seulement 3 créneaux de dépassement (Malijai - Beauvezet ; Pont des Duyes - Maison de Pays ; Ligne droite du Trou)
- 1 propose le tracé suivant en provenance de Digne : élargir la ligne droite du trou jusqu'au carrefour d'Aiglun avec la RD417, y faire un giratoire, poursuivre sur la RN85 actuelle jusqu'au carrefour avec la RD17 en direction du Chaffaut, y créer un giratoire, prendre la RD17 jusqu'à l'accrobranche et longer le reboisement (évitement des terres agricoles et éloignement des habitations de Mallemoisson) pour se raccorder à la Maison de Pays. Puis, reprendre l'aménagement de la RN85 actuelle jusqu'à Malijai.
- 1 propose une variante en rive gauche de la Bléone de Malijai au Chaffaut.
- 2 proposent d'utiliser l'emprise SNCF, totale ou partielle

Enfin, 1 contribution s'interroge sur les aménagements prévus au-delà de Malijai (non soumis à la présente concertation).

DIGNE-LES-BAINS



2 permanences ont été tenues par le maître d'ouvrage à Digne-les-Bains. Pendant ces permanences, la DREAL PACA a renseigné une **dizaine de personnes**.

Les **110 contributions**⁷ du registre des expositions de la commune de Digne-les-Bains ont porté en majorité sur les thématiques suivantes :

- Le souhait de voir une solution préférentielle permettant un véritable désenclavement de la ville préfecture à long terme et fiable en termes de temps de parcours
- L'opportunité du projet
- La sécurisation de l'itinéraire

5 contributions reconnaissent explicitement l'opportunité du projet au vu de l'accidentologie de la voie et des embouteillages.

Concernant les tracés des variantes d'aménagement soumises à la concertation :

- La variante 4 apparaît préférentielle dans le registre de Digne-les-Bains avec :
 - 47 contributions qui choisissent cette variante dont 2 qui proposent de l'ajuster en la plaçant plus proche du lit mineur de la Bléone et une 2x2 voies sur la ligne droite du trou
 - 1 pétition en faveur de la V4 approuvée par 385 signataires
- 27 contributions sont favorables à la V3 dont 3 qui le sont si la V4 n'est pas réalisée ou jugée trop coûteuse
- 9 contributions sont favorables à la V2B
- 4 contributions sont favorables à la V2A
- 7 contributions sont favorables à la V1 dont 1 qui considère explicitement que la V1 limite l'impact sur le paysage du territoire
 - 2 proposent les ajustements suivants au tracé V1 :
 - Créer un créneau de dépassement entre la Maison de Pays et le Pont des Duyes et un créneau entre la Maison de Pays et le giratoire RD17 prévu (1 contribution)
 - Renforcer la sécurité de l'intersection entre la RN85 et la RD117

Pour près de la moitié (19) des contributions plaçant la V4 comme préférentielle, la principale raison est son « caractère logique et cohérent pour assurer le désenclavement de la ville préfecture ». Aussi, l'amélioration du temps de parcours, la sécurisation de l'itinéraire et la fluidité permises par cette variante sont des éléments partagés par 4 contributions favorables à la V4.

3 contributions jugent toutefois que les variantes présentées ne sont pas satisfaisantes pour le désenclavement de Digne.

⁷ Constituées de contributions écrites directement dans le registre, des formulaires de contributions remplis en réunion publique (et remis dans le registre ou en fin de réunion), de courriers individuels imprimés et d'une pétition



11 contributions explicitent pourquoi la V4 n'apparaît pas comme la solution préférentielle avec les arguments suivants :

- 4 jugent son coût inacceptable
- 1 la considère comme infaisable par son coût
- 5 la jugent comme trop impactante : sur l'agriculture (2 contributions) et sur le milieu naturel, le paysage (2 contributions), en globalité (1 contribution)
- 1 la place comme trop dangereuse

Concernant les autres variantes (V1, V2A, V2B et V3) 15 contributions les considèrent comme pas assez efficaces à long terme ou insuffisantes : dont 6 pour la V2B et 3 respectivement pour la V1, V2B et V3..

La dangerosité, l'accidentologie et l'incitation à une vitesse excessive sont également des arguments que 7 contributions ont repris contre ces variantes.

8 contributions proposent des tracés alternatifs à ceux présentés :

- Doubler la voie de la RN85 actuelle avec la déviation de Mallemoisson (1 occurrence)
- Créer une 2x2 voies indépendante de la RN85 actuelle (1 occurrence)
- Proposer un tracé en rive gauche de la Bléone (2 occurrences)
- Proposer un tracé en rive gauche de la Bléone avec raccordement à l'A51 (3 occurrences)
- 1 contribution propose un aménagement sur place avec des précisions d'aménagement :
 - Créer des giratoires sur l'intersection RN85/RD17, en remplacement des feux tricolores à Mallemoisson, pour accéder à la vallée des Duyes et à la Maison de Pays
 - Améliorer les voiries communales parallèles à la RN85, le rond-point dit de la Fête à Aiglun
 - Poursuivre le recalibrage de la chaussée et créer une 2x2 voies de Malijai à la Maison de Pays
 - Pas de déviation au sud de Mallemoisson

4.2.2. Réunions publiques

MALIJAI

NOTA : UNE SYNTHÈSE DE LA RÉUNION PUBLIQUE EST JOINTE AU PRÉSENT BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE (CF. ANNEXE 4)

Dans le sens Malijai/Digne, la sortie est de la commune de Malijai (giratoire RD4/RN85) est le point de départ du projet d'aménagement de la desserte de Digne par la RN85. Les aménagements proposés à la sortie de ce rond-point sont : un créneau de dépassement en direction de Digne (V1, V2A, V2B) ou une 2x2 voies (V3, V4).

Lors de la réunion publique du 29 janvier 2015, les principales interventions ont porté sur :

- L'historique de l'opération, les projets antérieurs sur l'axe depuis l'A51
- Les aménagements du PRAS réalisés et à venir
- Des thématiques à considérer dans la réalisation de l'opération : agriculture, sécurisation de l'itinéraire, aménagements de pistes cyclables
- La faisabilité du projet : coût et financement

10 intervenants⁸ se sont exprimés sur les thématiques suivantes :



Réunion publique de Malijai, 29/01/2015

- **Sur la section « A51-Malijai » :**
 - 1 intervention a soulevé la nécessité de sécuriser la RN85 dans le centre de Malijai
 - 1 intervention a souligné la non étude de la déviation de la commune des Mées dans le projet présenté
- **Concernant les travaux du PRAS :**
 - 3 interventions ont soulevé l'absence de possibilité de doubler sur cette section
 - 1 intervention a questionné l'utilité de ces travaux si à terme ils sont remplacés par un nouvel aménagement
- 1 intervention a souhaité connaître les **effets sur la fluidité du trafic des différentes variantes**
- **En termes de thématiques à prendre en compte :**
 - Aménagements connexes : 1 intervention a souhaité savoir si des pistes cyclables étaient prévues

⁸ Le nombre d'intervenants représente le nombre de personnes s'étant exprimé en réunion. Le nombre d'interventions a été regroupé par thématique, un intervenant pouvant développer plusieurs éléments.

- Sécurité : 2 interventions ont souligné l'importance de sécuriser l'itinéraire
 - 1 intervention est peu favorable aux créneaux de dépassement qui seraient accidentogènes
 - 1 intervention a souligné la nécessité de sécuriser le carrefour au Pont des Duyes
- Agriculture : 1 intervention souhaite que les impacts soient minimisés sur la thématique
- **Concernant le financement de l'opération**, 2 interventions ont souhaité connaître le montant inscrit au prochain CPER et la répartition entre les cofinanceurs
- **Sur les tracés des variantes d'aménagement présentées :**
 - 2 interventions sont favorables à la V3 dont 1 qui a souligné la nécessité d'améliorer les profils en long de la route sur la section des aménagements du PRAS et ceux des aménagements prévus dans le cadre du projet pour un raccordement techniquement optimal
 - 1 intervention est favorable à la V2B et propose de l'ajuster par un échangeur dénivelé au carrefour avec la RD17 (ZA d'Aiglun) au lieu d'un giratoire
- **En termes tracés alternatifs à ceux présentés :**
 - 3 interventions sont favorables à une mise à 2x2 voies de l'itinéraire :
 - 2 interventions ont rappelé le consensus local et national du milieu des années 1990 pour une mise à 2x2 voies de la RN85
 - 1 intervention est favorable à une mise à 2x2 voies entre Digne et Malijai pour des raisons de sécurité
 - 1 intervention est favorable à l'étude d'un tracé le long de la Bléone



MIRABEAU

NOTA : UNE SYNTHÈSE DE LA RÉUNION PUBLIQUE EST JOINTE AU PRÉSENT BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE (CF. ANNEXE 4)

La commune de Mirabeau est composée des hameaux de Beauvezet-Tarelle situés en bordure de la RN85 actuelle. Le projet d'aménagement de la desserte de Digne par la RN85 propose ici de sécuriser la route nationale (poursuite des aménagements du PRAS). Une option consisterait également à dévier les hameaux par le sud par une nouvelle voie (V4).

Lors de la réunion publique du 13 février 2015, les principales interventions ont porté sur :

- La finalité et l'opportunité du projet
- Les impacts d'une éventuelle déviation des hameaux de Beauvezet-Tarelle
- La thématique agricole
- Des propositions de variantes préférentielles

15 intervenants se sont exprimés sur les thématiques suivantes :

■ **2 interventions se sont interrogées sur la finalité et l'opportunité du projet :**

- 1 intervention a souligné la non résolution de l'embouteillage à l'entrée de Digne-les-Bains quel que soit le projet d'aménagement retenu
- 1 intervention a pointé le nécessaire développement de Digne à assurer pour que le projet ait une réelle raison d'exister

■ **Les points d'échanges et raccordements** prévus dans le cadre du projet ont fait l'objet d'interventions :

- 1 intervention s'interroge sur les giratoires : coût et gain des temps de parcours
- 1 intervention a souligné un rallongement de parcours par la V4 pour les riverains du secteur de Beauvezet-Tarelle qui veulent se rendre à Malijai
- 3 interventions sont favorables à la sécurisation du carrefour avec la RD117 proposée

■ **La déviation de Mallemoisson** a fait l'objet d'une intervention qui a questionné l'intérêt de la déviation si le giratoire de l'Europe est réalisé et qu'il fluidifie la circulation

■ 1 intervention a souhaité savoir si le projet prévoit la **création de parkings, d'aménagements pour le covoiturage** et s'il s'inscrit en cohérence avec développement des transports en commun



- 2 interventions se sont positionnées **contre la déviation des hameaux de Beauvezet-Tarelle** en soulignant ses impacts jugés trop importants en termes de perte de qualité de vie pour l'habitat dispersé de ce secteur
- 1 intervention a souhaité connaître les **impacts** des déviations proposées sur les **chemins agricoles**
- **Concernant les aménagements du PRAS**, 1 intervention a questionné l'utilité des travaux et 2 interventions ont approuvé l'intérêt des aménagements effectués
- **Les variantes présentées ont fait l'objet des interventions suivantes :**
 - 1 intervention est favorable à la V1
 - 1 intervention est favorable à la V3 en proposant la suppression du créneau Beauvezet à Malijai et le remplacement de l'échangeur dénivelé au carrefour de la déviation avec la RD17 (du fait de ses emprises trop importantes) par un giratoire plan
 - 2 interventions ont jugé la V4 trop impactante
 - 1 intervention propose que le créneau depuis Malijai se poursuive jusqu'à Tarelle
- **Des tracés alternatifs ont été proposés :**
 - 2 interventions sont favorables à un aménagement en rive gauche de la Bléone jusqu'au rond-point du plan d'eau par les RD8 et RD12
 - 1 intervention propose un tracé en 2x2 voies dans la Bléone et un réaménagement de la RD4



Au centre : Nadia FABRE, chef UMO DREAL PACA - Réunion publique de Mirabeau

MALLEMOISSON

NOTA : UNE SYNTHÈSE DE LA RÉUNION PUBLIQUE EST JOINTE AU PRÉSENT BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE (CF. ANNEXE 4)

Sur la commune de Mallemois, le projet consiste principalement à reporter une part du trafic de la RN85 actuelle à l'extérieur du village en réalisant une déviation plus ou moins éloignée du centre-bourg.

Lors de la réunion publique du 6 février 2015, les principales interventions ont porté sur :

- Les nuisances et impacts de la déviation de Mallemois : pour ses riverains, pour l'agriculture locale, pour la vie du village
- Le giratoire de l'Europe prévu en lieu et place du carrefour à feux actuel
- L'historique de l'opération, les projets antérieurs sur l'axe
- La finalité et l'opportunité du projet
- Des propositions de tracés alternatifs à ceux présentés

19 intervenants se sont exprimés sur les thématiques suivantes :

■ Concernant la finalité et l'opportunité du projet :

- 2 interventions ont souligné la non résolution de l'embouteillage à l'entrée de Digne-les-Bains quel que soit le projet d'aménagement retenu
- 2 interventions ont questionné les chiffres de trafic prévisionnels annoncés par le maître d'ouvrage

■ De nombreuses interventions ont fait part de leur **opposition au projet de déviation** en pointant les impacts de cet aménagement :

- 4 interventions questionnent la nécessité de cet aménagement (« y-a-t-il une réelle demande ? »)
- 8 interventions ont estimé la déviation beaucoup trop impactante sur les habitations et le cadre de vie trop dont :
 - 4 interventions qui ont jugé les nuisances sonores et visuelles pour les futurs riverains de la déviation trop fortes
 - 2 interventions qui ont évoqué la dévaluation financière prévisible de leurs biens du fait de la déviation
 - 1 intervention qui a demandé si des expropriations étaient prévues dans le projet



Réunion publique de Mallemois, 06/02/2015

- 6 interventions jugent l'impact de l'aménagement trop négatif pour les commerçants et la vie au village dont :
 - 1 intervention qui a estimé que les commerçants n'ont pas été consultés pour la réalisation du projet
 - 1 intervention qui a souhaité connaître l'impact de la déviation sur l'activité économique du village
 - En termes d'impacts de la déviation sur l'agriculture :
 - 6 interventions ont considéré que le foncier agricole serait trop impacté avec le projet de déviation (surfaces agricoles, morcellement des parcelles, passage du projet dans les meilleures terres)
 - 1 intervention qui a souhaité connaître les mesures compensatoires prévues en cas de réduction des terres agricoles et d'impact sur la viabilité/pérennité des exploitations
 - En termes d'impacts de la déviation sur l'environnement territorial :
 - 1 intervention a souhaité connaître les impacts de la déviation sur l'urbanisme du territoire
 - Avec la déviation, le cadre de vie et l'environnement du territoire seraient dégradés pour 2 interventions dont 1 qui s'inquiètent de l'impact sur les activités liées à la forêt de Mallemoisson
 - 6 interventions s'interrogent sur l'évaluation des incidences des différentes variantes sur les être humains et quelle priorisation entre les impacts sur l'environnement naturel ?
 - 1 intervention souhaiterait connaître les compensations prévues par le maître d'ouvrage en cas de dévaluation financière des biens et de dégradation du cadre de vie
 - 2 interventions ont souhaité connaître la position de la municipalité sur le projet de déviation
- **Le projet de giratoire de l'Europe** a fait l'objet des interventions suivantes :
- 1 intervention a questionné l'intérêt de la déviation si le giratoire de l'Europe est réalisé et qu'il fluidifie la circulation
 - 2 interventions se sont positionnées en faveur de la réalisation du giratoire pour résorber le bouchon de Mallemoisson mais 1 intervention a interrogé la réelle fluidification qui serait apportée par le giratoire
 - 1 intervention a souhaité connaître l'état d'avancement du projet de giratoire

- **Les travaux du PRAS** ont également fait l'objet de 2 interventions qui se sont interrogées sur l'utilité de ces travaux et leur réelle sécurisation de l'itinéraire
- Sur les tracés d'aménagement proposés, 3 interventions ont jugé que les V1 et V2A étaient trop proches des habitations de Mallemoisson
- Aucune intervention ne s'est positionnée favorablement à un des tracés d'aménagement présenté
- **Des tracés alternatifs ont été soumis :**
 - 2 interventions proposent une solution d'aménagement sur place sans déviation du village et l'étude d'un renforcement de l'attractivité du centre du village
 - 2 interventions suggèrent une mise à 2x2 voies de la RN85 actuelle
 - 1 intervention propose de revenir à une solution datant de 2000 : dédoubler la voie de circulation en rive droite d'une part et en rive gauche de la Bléone d'autre part
 - 3 interventions sont favorables à un tracé en rive gauche de la Bléone
- **La question de l'utilisation de la voie ferrée comme piste cyclable a fait l'objet d'une intervention**
- **L'historique du projet** d'aménagement de la desserte de Digne a été rappelé par 1 intervention qui estime que le projet présenté aujourd'hui est identique à celui du CIADT⁹ de 1986



Réunion publique de Mallemoisson, 06/02/2015

⁹ CIADT : Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire

AIGLUN

NOTA : UNE SYNTHÈSE DE LA RÉUNION PUBLIQUE EST JOINTE AU PRÉSENT BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE (CF. ANNEXE 4)

Sur la commune d'Aiglun, le projet concerne la question du raccordement est, plus ou moins long, de la déviation proposée à Mallemoisson.

Lors de la réunion publique du 30 janvier 2015, les principales interventions ont porté sur :

- Les points d'échanges et les raccordements prévus sur la commune d'Aiglun
- Les thématiques « agriculture » et « hydraulique »
- La finalité et l'opportunité du projet

12 intervenants se sont exprimés sur les thématiques suivantes :

■ **Sur la finalité et l'opportunité du projet :**



- 1 intervention a souligné la non résolution de l'embouteillage à l'entrée de Digne-les-Bains quel que soit le projet d'aménagement retenu
- 1 intervention a questionné l'intérêt de la déviation si le giratoire de l'Europe à Mallemoisson est réalisé et qu'il fluidifie la circulation. Aménagement (du giratoire) qui a suscité par ailleurs l'adhésion de 2 intervenants.
- 1 intervention s'est positionnée en faveur de la déviation de Mallemoisson
- 1 intervention a estimé que le gain de temps de parcours permis par le projet sur l'itinéraire serait insignifiant par rapport au coût des variantes d'aménagement

■ 1 intervention a souhaité connaître quelle **jonction était prévue avec l'A51**

■ 1 intervention estime que les **créneaux de dépassement de courte longueur sont favorables aux accidents**

■ **La thématique « agriculture » a fait l'objet des interventions suivantes :**

- 1 intervention souhaitait savoir si la circulation des engins agricoles sur la RN85 aménagée serait possible
- 1 intervention recommande le rachat du foncier qui lui appartient

■ Des interventions ont concerné **les points d'échanges et raccordements prévus dans le projet** :

- 1 intervention est favorable aux échangeurs dénivelés plutôt qu'aux giratoires plans (gain de temps de parcours par la dénivellation)
- 1 intervention a souhaité savoir quel type d'échanges était prévu entre le raccordement « court » de la déviation de Mallemoisson et la RN85 actuelle
- 1 intervention a estimé qu'il était inutile de créer un nouvel aménagement à proximité du carrefour existant
- 1 intervention a demandé si une accessibilité au Silo était prévue

■ **Concernant le coût et le financement de l'opération** :

- 1 intervention s'interroge sur un éventuel phasage des travaux à envisager compte tenu de l'enveloppe financière accordée au projet
- 1 intervention a souhaité connaître la clé de répartition du cofinancement du projet

■ **En termes d'impacts sur la commune d'Aiglun d'un point de vue administratif** :

- 1 intervention s'interroge sur le devenir des sections de la RN85 actuelle rétrocédées aux communes
- 1 intervention a souhaité savoir si la bande DUP du projet d'A585 était encore réservée aujourd'hui

■ 2 interventions ont montré leur inquiétude quant à **l'impact estimé négatif du projet sur leurs habitations** en termes de nuisances sonores et qualité de la vue

■ **La thématique hydraulique a également fait l'objet d'interventions** :

- 1 intervention a demandé une explicitation des calculs hydrauliques réalisés qui paraîtraient éloignés de la réalité du terrain
- 1 intervention serait favorable à l'utilisation du surplus de matériaux actuellement dans la Bléone pour les besoins de remblais du projet et une autre s'interroge sur l'origine des remblais qui seront utilisés pour le chantier.
- 1 intervention a questionné le maître d'ouvrage sur le renforcement des digues sur la ligne droite du trou (« est-ce-qu'il y aura renforcement ? »)

■ **Concernant les tracés des variantes d'aménagement présentées** :

- 1 intervention considère les V1, V2A et V2B non ambitieuses

- 1 intervention s'est positionnée contre la V4
- 1 intervention est favorable à la déviation de Mallemoisson avec le moins d'impacts possibles sur le reste de l'itinéraire

■ **Des propositions de tracés alternatifs ont été formulées :**

- 1 intervention est favorable à la mise en place de sections en 2x2 voies sur tout le linéaire
- 1 intervention propose d'étudier une variante en rive gauche de la Bléone
- 1 intervention propose le tracé suivant sur la commune d'Aiglun : depuis la station de pompage, longer la Bléone par le terrain des Iscles, passer sur les terres agricoles à proximité de la ZA d'Aiglun, longer le reboisement à partir de la RD17 jusqu'à la Cornerie.



Réunion publique d'Aiglun, 30/01/2015

DIGNE-LES-BAINS

NOTA : UNE SYNTHÈSE DE LA RÉUNION PUBLIQUE EST JOINTE AU PRÉSENT BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE (CF. ANNEXE 4)

Le projet soumis à concertation se répartit sur l'itinéraire entre Malijai (sortie est du giratoire RD4-RN85) et le giratoire du rocher coupé à Digne-les-Bains. Depuis la ville préfecture, un créneau de dépassement depuis le giratoire jusqu'au secteur du Météore est proposé. De manière générale, l'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains a vocation à proposer des solutions combinant : fiabilisation des temps de parcours, sécurisation de l'itinéraire et amélioration du cadre de vie des riverains des communes actuellement traversées par la RN85.

Lors de la réunion publique du 11 février 2015, les principales interventions ont porté sur :

- La finalité et l'opportunité du projet
- Les impacts du projet : développement économique, activité commerciale de Mallemoisson, habitations individuelles, agriculture
- Les tracés d'aménagement et la proposition d'alternatives
- Le coût et le financement du projet

15 intervenants se sont exprimés sur les thématiques suivantes :

■ Sur la finalité et l'opportunité du projet :

- 1 intervention a souligné la non résolution de l'embouteillage à l'entrée de Digne-les-Bains quel que soit le projet retenu
- 1 intervention a questionné l'intérêt de la déviation si le giratoire de l'Europe à Mallemoisson est réalisé et qu'il fluidifie la circulation

■ Les impacts du projet sur le territoire ont fait l'objet des interventions suivantes

- 1 intervention s'interroge sur l'accessibilité prévue aux zones d'activités
- 1 intervention s'interroge sur la prise en considération des impacts de la déviation sur l'activité commerciale de Mallemoisson
- 1 intervention a souhaité connaître les mesures prévues en ce qui concerne les impacts sur les habitations au niveau du demi-échangeur dénivelé du Météore : baisse de la valeur patrimoniale, dégradation du cadre de vie
- 1 intervention s'interroge sur l'évaluation des incidences des différentes variantes sur les être humains et quelle priorisation entre les impacts sur l'environnement naturel ?
- 2 interventions ont estimé que l'agriculture locale était trop impactée par la déviation de Mallemoisson en termes de délais et d'emprises



Réunion publique de Digne-les-Bains, 11/02/2015

■ **En termes de coût et financement de l'opération :**

- 1 intervention a estimé que les fonds disponibles ne permettraient pas de réaliser ce qui est proposé
- 1 intervention propose que les crédits accordés au projet soient plutôt utilisés pour favoriser le covoiturage, le développement des transports en commun
- 1 intervention a souhaité connaître la clé de répartition entre les cofinanceurs

■ **Concernant les tracés des variantes d'aménagement présentées :**

- 2 interventions sont favorables à la V4 dont 1 qui propose un tracé sans déviation et avec une section en 2x2 voies sur le secteur de Beauvezet-Tarelle
- 1 intervention est favorable à la V1 avec un tracé à 2x2 voies entre le Pont des Duyes et la Maison de Pays
- 1 intervention est favorable à la V3

■ **En termes de propositions de tracés alternatifs à ceux présentés :**

- Des interventions favorables à une mise à 2x2 voies :
 - 1 intervention a rappelé le consensus local et national du milieu des années 1990 pour une mise à 2x2 voies de la RN85
 - 1 intervention favorable à une section en 2x2 voies en bordure de la Bléone
 - 1 intervention proposant d'étudier un tracé à 2x2 voies en rive gauche de la Bléone de Malijai au Pont du Chaffaut
- 2 interventions sont favorables à un aménagement sur place (avec possibilités de dépassement) sur l'ensemble du tracé
- 2 interventions proposent l'utilisation de la voie ferrée comme tracé préférentiel du projet d'aménagement de la desserte de Digne
- 1 intervention souhaite que soit proposée une variante moins impactante que celles présentées

FORUM INTERNET

La majorité des avis exprimés sur le forum a porté sur¹⁰ :

- Le choix d'une variante parmi celles présentes
- Des propositions de tracés alternatifs
- La déviation de Mallemoisson
- La considération des impacts du projet

Il convient de préciser que sur **60 contributions 2 ont fait l'objet de signatures adjointes** :

1 contribution contre la déviation de Mallemoisson (intitulée : « Non à la mort du village de Mallemoisson, non à la déviation ! ») qui a recueilli 146 signatures¹¹. Cette pétition souligne notamment :

- Les impacts jugés trop importants sur la qualité de vie, le foncier (dépréciation des biens), l'activité commerciale du village, l'agriculture, l'environnement et l'accessibilité aux zones de loisirs
- la volonté que soit étudiée une solution d'aménagement sur place de la RN actuelle
- Quel que soit le projet d'aménagement retenu, il ne résoudrait pas l'embouteillage actuel de l'entrée de Digne-les-Bains mais risquerait simplement de le déplacer.

1 contribution du collectif des quartiers de Beauvezet-Tarelle, Mirabeau qui a recueilli 32 signataires¹² et se prononce :

- Pour la V1
- Contre la V4 (impact jugé trop important dans les terres agricoles)
- Contre l'aménagement du carrefour plan Beauvezet-Tarelle
- Demandant des explications sur les aménagements du PRAS (responsabilité civiles des propriétaires sur le tracé, nuisances sonores)

¹⁰ L'annexe 3 présente un verbatim de l'ensemble des contributions postées sur le site internet

¹¹ Cette contribution a été également transmise par courrier sous la forme d'une pétition à l'attention du maître d'ouvrage. Un certain nombre de signataires a contribué à la fois sur le forum (version « numérique » de la pétition) et en signant la version « papier » transmise par courrier (cf. ci-après §4.1.5 « Autres contributions »).

¹² Comme la pétition contre la déviation de Mallemoisson, la contribution du Collectif de Beauvezet-Tarelle a été également transmise par courrier sous la forme d'une pétition à l'attention de la DREAL PACA. Ici aussi, un certain nombre de signataires a contribué à la version « numérique » (forum) et la version « papier » envoyée à la DREAL (cf. ci-après §4.1.5 « Autres contributions »).



Sur le projet dans sa globalité (opportunité, finalité, objectifs), les contributions postées sur le forum se répartissent à travers les avis suivants :

- Le projet ne résoudra pas l'embouteillage à l'entrée de Digne qu'il convient de résorber (2 occurrences)
- L'opportunité du projet et les objectifs qu'il vise sont justifiés : désenclavement de Digne, sécuriser et augmenter le niveau de service de la RN85 (5 occurrences)
- Des questionnements sur la concertation L.300-2 : sentiment que tout est déjà décidé, qui décide du tracé, manque de publications d'informations (5 occurrences)
- Le coût du projet d'aménagement est trop important (1 occurrence)
- Les impacts sur le paysage, l'environnement local jugés trop importants (2 occurrences), idem pour les impacts sur l'agriculture (2 occurrences)
- Les mesures compensatoires financières et sur le cadre de vie sont à préciser (2 occurrences)
- L'intégration de pistes cyclables devrait être étudiée (2 occurrences)
- Considérer les passages de la faune locale sur le tracé et y prévoir des aménagements (2 occurrences)

Plusieurs contributions se sont positionnées sur l'aménagement d'une déviation au sud de Mallemoisson :

- 10 contributions sur le forum se positionnent explicitement contre la déviation dont 1 contribution recueillant notamment 146 signatures
 - Les impacts de la déviation sur plusieurs thématiques sont jugés trop importants :
 - Sur l'activité commerciale (7 occurrences)
 - Sur la qualité de vie, l'environnement, l'accès aux zones de loisirs (6 occurrences)
 - Sur l'agriculture (4 occurrences)
 - Sur la dépréciation financière des biens directement concernés par le tracé de la déviation (4 occurrences)
 - La réelle utilité de la déviation est également questionnée dans la mesure où elle ne ferait que déplacer les embouteillages (4 occurrences)
- 6 contributions sont favorables à la réalisation de la déviation et développent les éléments suivants :
 - Le trafic dans le village est jugé trop important et accidentogène, la RN85 génère une coupure au centre du bourg (2 occurrences)
 - Étudier une déviation limitant au maximum les impacts sur l'agriculture et le cadre de vie (3 occurrences)
 - Des solutions à l'impact sur le commerce du village peuvent être envisagées (5 occurrences)

Concernant les points d'échanges et raccordements à prévoir sur le projet présenté, les contributions sur le site internet de la DREAL ont porté sur :

- Le fait de favoriser une déviation longue de Mallemoisson car le raccordement court au niveau du carrefour d'Aiglun se situerait sur une section accidentogène (2 occurrences)
- La demande d'informations sur le giratoire de l'Europe prévu à Mallemoisson (1 occurrence)
- Les embouteillages, nuisances et accidentologie des giratoires plans (1 occurrence)
- Le carrefour plan de Beauvezet prévu à ne pas réaliser (collectif Mirabeau Beauvezet-Tarelle)
- La nécessité de prévoir des accès piétons, vélos (passerelles et/ou passages inférieurs sous la voie) pour se rendre à la forêt de Mallemoisson (1 occurrence)



Concernant les tracés des variantes d'aménagement soumises à la concertation sur le forum :

- 4 contributions sont favorables à la V1 dont :
 - 1 intervention recueillant l'avis des 32 signataires de la pétition du collectif Mirabeau Beauvezet-Tarelle
 - 1 contribution proposant d'ôter la déviation de Mallemoisson
 - 1 contribution proposant de réaliser uniquement la déviation de Mallemoisson
- 2 contributions sont favorables à la V2A dont 1 qui propose de déniveler le point d'échanges au niveau de la Maison de Pays et avec la RD17 (ZA d'Aiglun)
- 8 contributions sont favorables à la V2B dont :
 - 1 intervention qui propose de déniveler le point d'échanges avec la RD17 (ZA d'Aiglun)
 - 1 qui suggère de supprimer le créneau de dépassement sur la déviation de Mallemoisson (pour réduire le coût du tracé)
 - 1 qui la combine avec la V3 : 2x2 voies entre le Pont des Duyes et la Maison de Pays accessible par un giratoire puis 2 voies bidirectionnelles pour la déviation (pas de créneau)
- 10 contributions sont favorables à la V3, avec des précisions pour certaines :
 - 1 propose de réaliser un créneau de dépassement entre Malijai et Beauvezet dans le sens Malijai/Digne (et non une 2x2 voies) et un giratoire avec la RD17 (ZA d'Aiglun)
 - 1 suggère de déniveler le point d'échanges à la Maison de Pays
 - Si la V4 n'est pas retenue, la V3 serait un choix opportun (2 occurrences)
 - La V3 apporte sécurité, a un coût raisonnable et limite les impacts sur l'agriculture et les paysages environnants (1 occurrence)
- 10 contributions sont favorables à la V4 dont :
 - 1 estime pertinent de réaliser la V4 en doublant (2x2 voies) l'ensemble de son itinéraire
 - 1 suggère de déniveler le point d'échanges à la Maison de Pays
- 2 contributions se positionnent explicitement contre tous les tracés proposés

Parmi les avis s'exprimant contre les tracés proposés, les arguments sont les suivants :

- Un coût de la V1 trop élevé par rapport à l'amélioration de la RN qu'elle permettrait (1 occurrence)
- Des nuisances pour les riverains de la déviation proche du village : V1 et V2A (8 occurrences)
- Une capacité insuffisante pour la V1 (2 occurrences), la V2A (1 occurrence), la V2B (1 occurrence)
- Des impacts négatifs sur l'accessibilité à la forêt de Mallemoisson pour les V1 et V2A (2 occurrences) et à la Maison de Pays pour la V2B (1 occurrence)
- Des impacts négatifs sur l'agriculture pour toutes les variantes : V1 (1 occurrence), V2A (1 occurrence), V2B (1 occurrence), V3 (1 occurrence), V4 (2 occurrences)
- Une dégradation de la qualité de vie et de l'environnement par la V2B (1 occurrence), la V3 (1 occurrence), la V4 (2 occurrences)
- L'inutilité de la V4 par rapport à la faible fréquentation de l'axe (2 occurrences)
- Le coût jugé trop élevé de la V4 (2 occurrences)



Des interventions sur le forum ont proposé des tracés (ou solutions) alternatifs :

- Favoriser le développement du covoiturage et le recours aux transports en commun (3 occurrences)
- Rouvrir la voie ferrée (1 occurrence)
- Étudier un tracé en rive gauche de la Bléone (1 occurrence), un aménagement en front de Bléone (1 occurrence)
- Conserver la déviation de Mallemoisson en conjuguant : endiguement de la desserte de la ZA d'Aiglun par le Sud, préservation du reboisement de la forêt, assurer les moindres nuisances de tous ordre pour les riverains, préserver l'agriculture et les ripisylves, l'accès aux zones de loisirs, au gazoduc (1 occurrence)
- Étudier des solutions d'aménagements sur place (ASP) combinant zones de dépassement et aménagements spécifiques sur le tracé existant (2 occurrences)
 - Comme un ASP proposant de réaliser le créneau entre Malijai et Beauvezet, sécuriser la desserte du hameau de Beauvezet (carrefour plan), mettre en place des murs antibruit, conserver le PRAS jusqu'aux Duyes et réaliser le carrefour plan RD117 prévu, faire un créneau (ou 2x2 voies) des Duyes à la Maison de Pays, traverser Mallemoisson, réaliser le giratoire de l'Europe à la place des feux tricolores, poursuivre la RN actuelle avec création de giratoires aux carrefours RN85/RD17 et d'Aiglun (RD417), puis réaliser un créneau de dépassement Digne-Malijai.

Concernant les aménagements du PRAS réalisés ou à venir, les avis ont porté sur :

- Le questionnement sur l'utilité des travaux effectués (2 occurrences)
- L'inquiétude des propriétaires situés sur l'emprise des travaux (responsabilité civile) et sur les nuisances sonores générées par une vitesse plus élevée sur la voie réaménagée (contribution du collectif des quartiers Beauvezet-Tarelle, Mirabeau)

Des contributions sur le forum concernaient des thématiques non soumise à la présente concertation :

- L'aménagement A51-Malijai (3 occurrences)
- Déviations Les Mées – Malijai (2 occurrences)
- L'échéance de réalisation du giratoire de Château-Arnoux (1 occurrence)

4.3. SYNTHÈSE DES POINTS DE VUE EXPRIMÉS

4.3.1. De Malijai (carrefour RD4/ RN 85) à Mallemoisson (Maison de Pays)

Sur la section en sortie Est de Malijai jusqu'à l'entrée Ouest de Mallemoisson, les points de vue se sont positionnés sur les thématiques suivantes :

- **Sécurité** : une volonté de sécuriser cette partie de l'itinéraire qui s'avère accidentogène
 - Les aménagements du PRAS vont en ce sens et sont approuvés par une majorité de participants. Ils sont dans le même temps questionnés sur leur efficacité à terme en matière de sécurisation
 - Les travaux de sécurisation du carrefour entre la RN85 et la RD117¹⁵ prévus par le projet sont largement attendus et partagés
- **Impacts du projet sur les riverains**
 - Il a été plusieurs fois demandé que le projet prenne en considération les riverains de l'axe à aménager et que la préservation de leur cadre de vie soit entendue
- **Impacts du projet : agriculture**
 - La question de l'agriculture sur cette section de l'itinéraire a été prégnante durant la concertation dans la mesure où la variante 4 propose une déviation au sud des hameaux de Beauvezet-Tarelle, dans la plaine agricole de Mirabeau.
- **Tracés d'aménagement**
 - Parmi les variantes proposées, il existe sur ce secteur une position¹⁶ contre la variante 4, notamment de la part des habitants du secteur Beauvezet / Tarelle :
 - Les impacts estimés sur l'agriculture (emprises, délaisés, fonctionnement des exploitations) seraient trop importants et non supportables
 - Les potentiels impacts sur les habitations concernées par le tracé de la déviation (notamment du raccordement) sont jugés inacceptables : dégradation du cadre de vie et dévaluation financière des biens
 - Concernant les points d'échanges proposés sur le tracé :
 - le carrefour plan de Beauvezet fait débat : les pétitionnaires du collectif de Mirabeau ne sont pas favorables à sa réalisation
 - tandis que le carrefour plan du Pont des Duyes fait consensus
- **L'historique du projet** a été rappelé par les contributions relevées sur cette section ainsi que **la liaison avec l'A51**. Une solution d'une 2x2 voies en rive gauche de la Bléone a été proposée plusieurs fois, comme tracé alternatif à cette section, faisant écho au projet initial d'A585.

¹⁵ Le projet prévoit (dans le cadre des travaux du PRAS) de sécuriser l'intersection par la création de deux voies de tourne-à-gauche (une par sens de circulation) matérialisées par un îlot séparateur pour assurer la sécurité des échanges vers la RD117 en direction de Mirabeau ou vers le sud. Les travaux prévoient également d'élargir le Pont des Duyes.

¹⁶ Pétition du collectif des quartiers de Beauvezet-Tarelle, Mirabeau signée par 32 personnes et interventions en réunion publique, dans le registre et sur le forum, toutes positionnées contre la déviation



■ **Tendance des avis exprimés sur cette section :**

- **un aménagement sur place de la RN85 entre Beauvezet et le Pont des Duyes**
- **deux créneaux de dépassement** : un par sens de circulation
 - entre Malijai et Beauvezet
 - entre le Pont des Duyes et la Maison de Pays
- **une sécurisation du tracé**

4.3.2. De Mallemoisson (maison de Pays) à Aiglun (Météore)

Le secteur de Mallemoisson est concerné par une proposition de déviation au sud de la commune qui a fait l'objet de nombreux débats. Il ressort des points de vue exprimés les éléments suivants :

■ **Une très forte opposition au principe du projet de déviation malgré des avis favorables des communes à chaque extrémité**

- Les impacts sur les futurs riverains de la déviation ont été jugés inacceptables. De nombreuses interventions ont estimé que les mesures compensatoires étaient insuffisantes notamment concernant la dévaluation financière des biens et la dégradation du cadre de vie (acoustique et qualité de la vue)
 - Une grande partie des opposants perçoit le projet de déviation comme préjudiciable à l'activité commerciale du village.
 - Un grand nombre de participants a estimé l'impact sur l'agriculture trop négatif (emprises et délaissés importants, déstructuration d'exploitations).
 - Pour de nombreuses interventions, le projet de déviation serait nuisible à l'identité du Val de Bléone avec un impact sur les paysages.
- Il a aussi été question du traitement à court terme du carrefour actuel à feux en giratoire¹⁷ (dit « de l'Europe ») pour régler les problèmes de congestion aux heures de pointe du matin et du soir à réaliser à la place, **du projet de déviation. Un**, argument appuyé par de nombreux participants **puisque l'objectif de fluidification de l'itinéraire serait résolu à Mallemoisson par l'aménagement de ce giratoire.**

¹⁷ *Projet dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à la DIRMED (Direction Interdépartementale des routes Méditerranée)*



■ **Tendance des avis exprimés sur cette section :**

- **Une forte opposition à la déviation de Mallemoisson** (notamment de la part des riverains impactés)
- **L'aménagement sur place de la RN85 sur tout l'itinéraire depuis Malijai** avec des créneaux de dépassement, la création de giratoires, la sécurisation de l'itinéraire et l'aménagement de la traversée du village (sécurité, attractivité) sans déviation de Mallemoisson semble recueillir la préférence des avis exprimés sur cette section
- Une forte demande de **sécuriser l'itinéraire** avec la création de giratoires à la place des carrefours plans existants notamment au niveau du carrefour d'Aiglun (RN85/RD417) et de l'intersection RN85/RD17.
- **Si des études se poursuivent sur la déviation de Mallemoisson**, sur ce secteur :
 - Il est important que son raccordement à la RN85 actuelle soit sécurisé ;
 - Il convient que les impacts de la déviation sur l'accessibilité aux zones de loisirs, à la ZA d'Aiglun, sur le captage AEP d'Aiglun, sur l'activité agricole soient particulièrement pris en compte avec des propositions d'aménagement limitant au maximum les incidences sur ces aspects ;
 - Une solution de déviation **plus courte**, se raccordant sur le secteur des Moulins (intersection RN85/RD17) ou en se stoppant sur la RD17, a été évoquée.

4.3.3. De Aiglun (Météore) à l'entrée de Digne (rocher coupé)

Entre la sortie est de Mallemoisson et l'entrée de Digne-les-Bains, les points de vue exprimés se sont traduits par les éléments suivants :

- Sur la ligne droite du trou, **le créneau de dépassement dans le sens Digne/Malijai** fait consensus.
- **Les enjeux du choix d'aménagement résident ici surtout dans les points d'échanges et les raccordements à retenir pour sécuriser et fluidifier la circulation (trafic de transit et desserte locale).**

4.3.4. Desserte de Digne-les-Bains

Les points de vue exprimés pour une solution d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN85 dans sa globalité se traduisent par les éléments suivants :

- Trouver une solution permettant de **sécuriser cet itinéraire accidentogène et fiabiliser les temps de parcours** en étudiant comment supprimer les embouteillages actuels aux heures de pointe fait consensus.
- Les nombreuses contributions ont fait ressortir l'idée que **le projet risque de ne pas résoudre la problématique de l'entrée de la ville de Digne-les-Bains mais seulement de déplacer le trafic plus rapidement à l'actuel embouteillage du rond-point des pompiers de Digne.**
- Proposer une solution considérant les enjeux agricoles, le cadre de vie des habitants et l'environnement du Val de Bléone est un élément qui apparaît particulièrement important pour le projet d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains
 - Il convient que les impacts soient précisément étudiés et minimisés et que les mesures compensatoires soient adaptées et détaillées
 - Des solutions **d'aménagement sur place** ont été proposées en ce sens
- Prendre en compte les modes doux dans les aménagements proposés (accès piétons, vélos, transport en commun, ...).
- En parallèle des propositions de solutions alternatives plus qualitatives, **un certain nombre de contributions donne la préférence à la variante 4** (jugée la plus impactante sur les différents enjeux). Aussi, des **tracés alternatifs** faisant référence au projet d'A585 ont été soumis comme une 2x2 voies **en rive gauche de la Bléone.**

An aerial photograph of a mountain valley. In the foreground, a wide, light-colored river flows through a patchwork of green and brown agricultural fields. A small town with red-roofed buildings is situated on the right bank. The middle ground shows more fields and a dense forest. In the background, rugged, forested mountains rise under a clear blue sky. The text "CONCLUSION : ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES" is overlaid in white, bold, sans-serif font across the center of the image.

CONCLUSION : ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES



5. CONCLUSION : ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES

5.1. SYNTHÈSE GÉNÉRALE

5.1.1. Le contexte

- Le projet d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains s'inscrit sur un territoire caractérisé par un cadre de vie de qualité, des activités agricoles qui structurent l'économie du Val de Bléone et une nature préservée.
- La ville de Digne-les-Bains est la capitale administrative des Alpes-de-Haute-Provence. Bien que relativement enclavée, elle concentre un grand nombre de services.
- Le réseau routier constitue aujourd'hui le principal mode d'accès au territoire via la RN85 qui concentre des problèmes de **sécurité** et **niveau de service** ainsi que des difficultés de circulation sur l'axe Malijai/Digne-les-Bains et à l'entrée de Digne. La RN85 est en effet chargée de différents types de trafic (desserte locale, trafic de transit, circulation d'engins agricoles) et l'accessibilité aux routes départementales depuis la RN est souvent source d'accidents.

5.1.2. Une concertation mobilisatrice

- Le projet d'aménagement de la RN85 entre Malijai et Digne-les-Bains a fait l'objet d'une forte participation du public.
 - Environ **460 personnes** ont assisté aux réunions publiques mises en place
 - **160 contributions** ont été renseignées sur les différents registres d'expositions
 - **470 visites** de la page du **forum internet** dédié au projet et **60 contributions** ont été postées
 - **676 visites** ont été répertoriées sur la page internet dédié au projet d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN85 ;
 - **442 visiteurs** ont consulté la page internet dédiée aux précisions techniques sur le projet (**fiche d'opération**) ;
 - La **page dédiée à la concertation publique** (téléchargement des pièces de la consultation, accès au forum) a été **visitée 269 fois** ;
 - **3 pétitions** ont été remises au maître d'ouvrage via les différentes voies mis à disposition du public :
 - 1 pétition en faveur de la variante 4 qui a recueilli **385 signatures**
 - 1 pétition contre la déviation de Mallemoisson qui a recueilli **146 signatures** sur le forum dédié à l'opération et **408 signatures** dans sa version papier (dont 77 signatures communes aux deux versions) soit un total de **477 signataires**



- 1 pétition du collectif des quartiers Beauvezet-Tarelle / Mirabeau en faveur de la variante 1 et contre la variante 4 qui a recueilli **32 signatures** sur le forum et dans sa version papier (dont 28 signatures communes aux deux versions) soit un total de **36 signataires**.
- La diversité du dispositif **d'information** (plaquettes, site internet, expositions) et **d'expression** (réunions publiques, registres, permanences, forum internet) mis en place par la DREAL PACA (maître d'ouvrage du projet) a été largement appréciée et utilisée par le public.
- Des échanges et contributions nombreux et divers qui ont contribué à l'enrichissement du projet.



5.1.3. Les enseignements

- L'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN85 est attendu depuis longtemps. Plusieurs projets de desserte ont ainsi été étudiés (comme notamment l'A585 qui a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique ou différentes variantes à 2x2 voies avec des tracés en rive gauche de la Bléone, ...). Cette histoire a marqué les esprits des habitants et alimenté de nombreuses contributions durant la présente concertation publique de début 2015.
- Des inquiétudes ont été formulées concernant l'avenir du territoire de Digne-les-Bains et du Val de Bléone, son attractivité, les synergies possibles avec le Val de Durance, les Alpes et les Alpes-Maritimes ainsi que les besoins de desserte associés.
- **Un consensus s'est exprimé sur les objectifs de l'opération en matière de sécurisation** (notamment au droit des intersections) et de **fiabilisation des temps de parcours** (avec la création de créneaux de dépassement sécurisés).
- **Une forte opposition à la proposition de déviation de Mallemoisson-Aiglun et de Beauvezet-Tarelle**, jugée destructurante pour la vie locale (consommation importante de surface de terres agricoles de qualité, fragilisation des petits commerces, nuisance à la qualité de vie, et remise en cause de la finalité du projet (la suppression du bouchon de Mallemoisson à l'heure de pointe du matin viendrait allonger celui de l'entrée de Digne-les-Bains).
- **Un antagonisme important dans les choix exprimés par les principaux bénéficiaires de la variante 4 mais peu concernés par les impacts négatifs** (habitants de Digne-les-Bains et acteurs économiques essentiellement) **et les habitants des communes traversées par les variantes en tracé neuf très majoritairement favorables à un aménagement sur place de la RN 85** favorisant la sécurité, et à la recherche d'une solution fluidifiant le trafic aux heures de pointe d'une part et favorisant les transports en commun et le covoiturage d'autre part.
- Un souhait de réaliser un projet compatible avec le CPER 2015-2020, après de longues années de recherche d'une solution jamais aboutie.

5.1.4. Les enjeux et les perspectives

- **La réalisation de l'aménagement sur place de la RN 85 entre le giratoire est de Malijai et le giratoire d'entrée ouest de Digne (le rocher coupé)** semble être une première étape susceptible de répondre favorablement aux enjeux de la desserte de Digne-les-Bains aux heures de pointe, proposant des créneaux de dépassement et la requalification de la section urbaine Mallemoisson-Aiglun afin de fluidifier le trafic aux heures de pointe, en cohérence avec une réflexion sur la requalification des espaces urbains.
- **Le périmètre du projet doit évoluer vers une « amélioration de la desserte de Digne-les-Bains »** en recherchant des réponses plus larges aux difficultés de mobilité individuelle aux heures de pointe et portant l'accent sur des sujets autres que la seule modification de l'infrastructure, mais plus globalement sur le plan de circulation de Digne visant à supprimer le bouchon de centre-ville à l'heure de pointe du matin, l'amélioration de la desserte en transport en commun et le covoiturage, dans le cadre d'une réflexion de type « SCOT Val de Bléone » ou de toute autre étude portant sur ces sujets.



- **Si l'opportunité même de déviation du village de Mallemoisson a été remise en question par certains, il n'y a pas à ce jour de consensus autour d'une nouvelle proposition d'aménagement.**
- **L'engagement d'une réflexion spécifique d'un aménagement sur place de la traversée du village (requalification), en lien avec les dispositifs d'échanges et de sécurisation du projet, semble opportun.**
- **Des ralentissements sur la RN85 en entrée ouest de Digne-les-Bains ont été signalés.** Le projet présenté par la DREAL ne portant pas sur cette partie de la RN85 (après le giratoire du rocher coupé dans le sens Malijai-Digne), des approfondissements techniques paraissent possibles pour apporter des réponses à la congestion des heures de pointe du matin et du soir.
- Des dispositions complémentaires ont été proposées pour enrichir le projet et améliorer son efficacité comme par exemple **le développement des transports en commun, du co-voiturage, ...**

5.1.5. Validation du bilan

Le présent bilan sera partagé avec les membres du comité de pilotage constitué des élus représentant les différents cofinanceurs de l'opération.

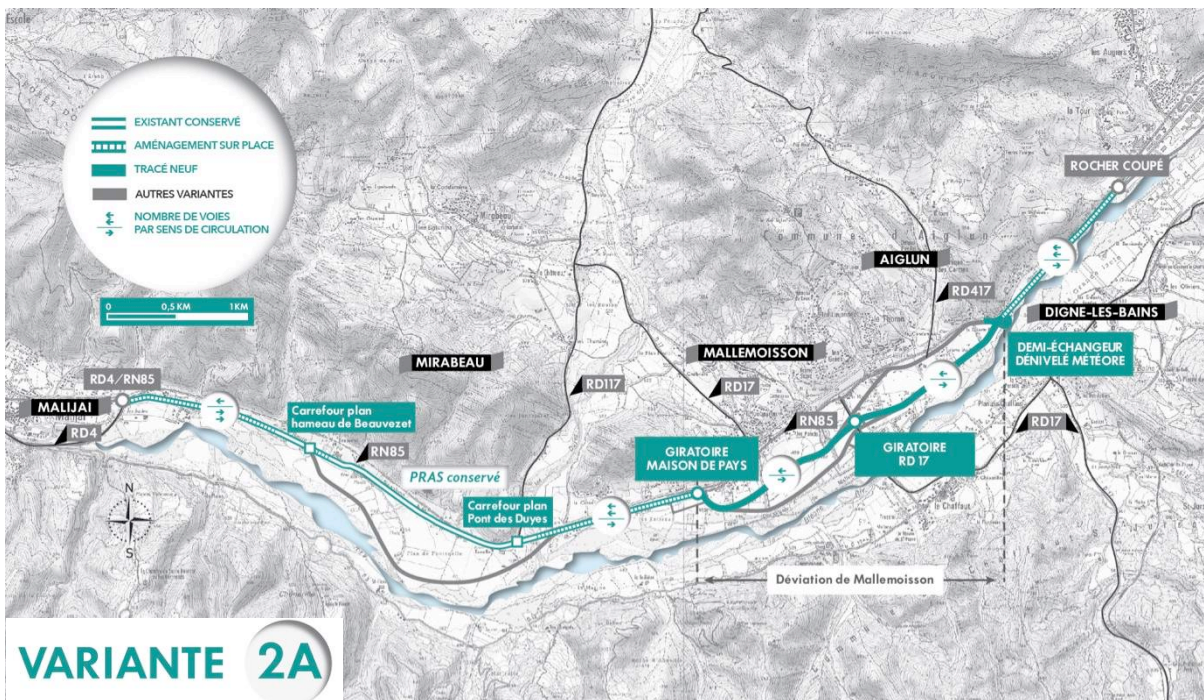
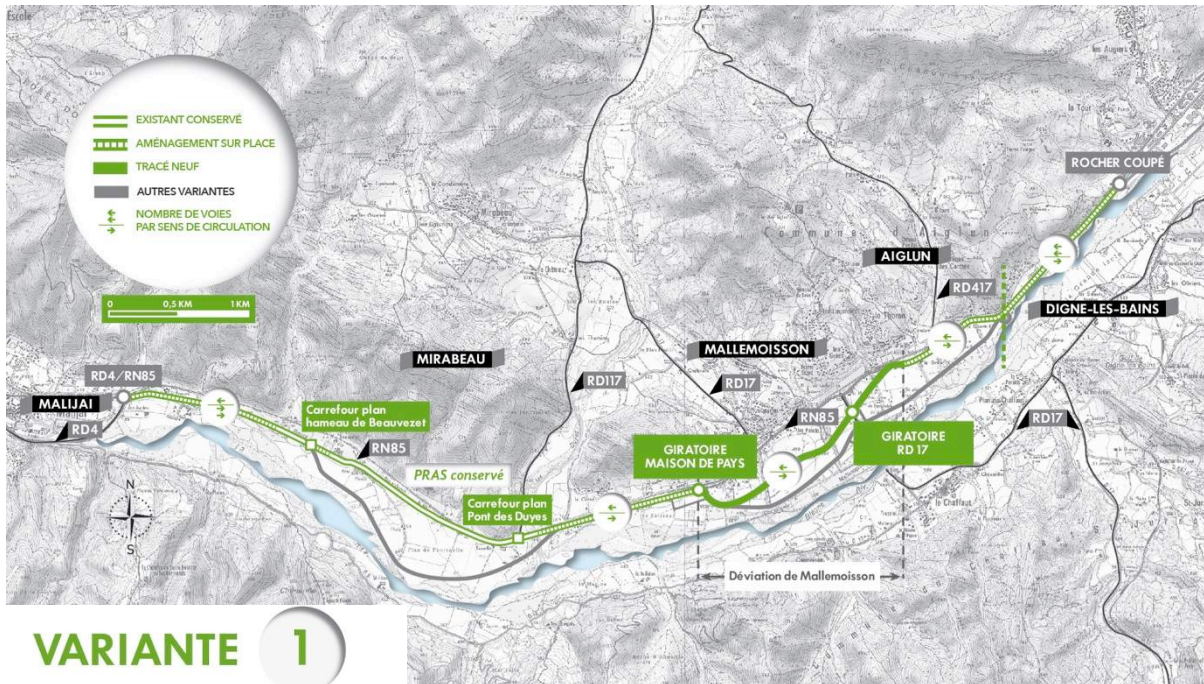
Après validation par le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, le maître d'ouvrage rendra le bilan public. Il sera notamment consultable sur le site internet de la DREAL.

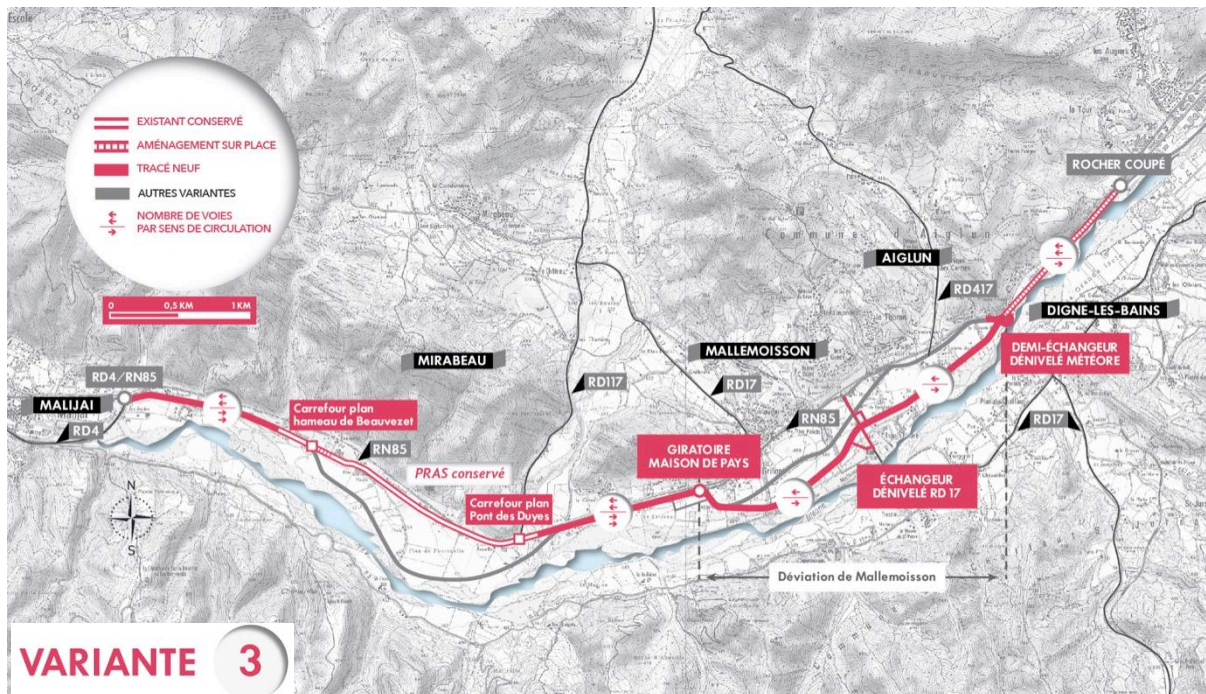
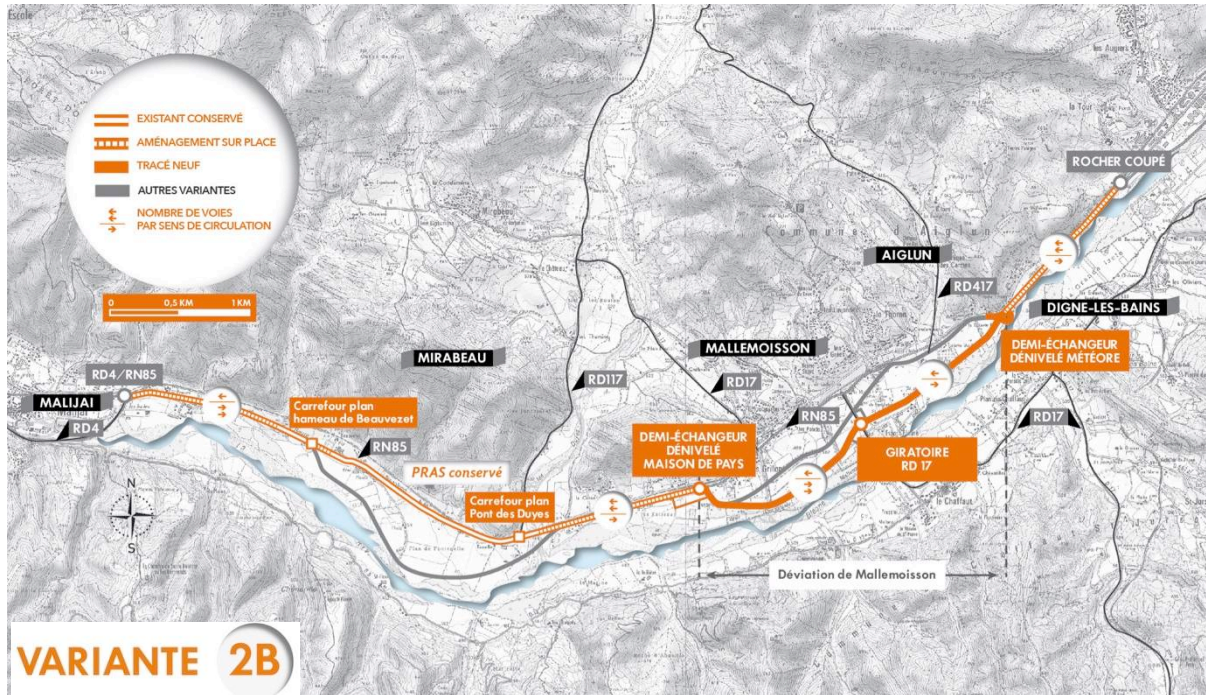
Sur la base des conclusions de la concertation, le comité de pilotage arrêtera les choix d'aménagements à retenir pour la suite des études qui serviront de socle à l'enquête publique préalable à l'obtention de la Déclaration d'utilité publique (DUP).

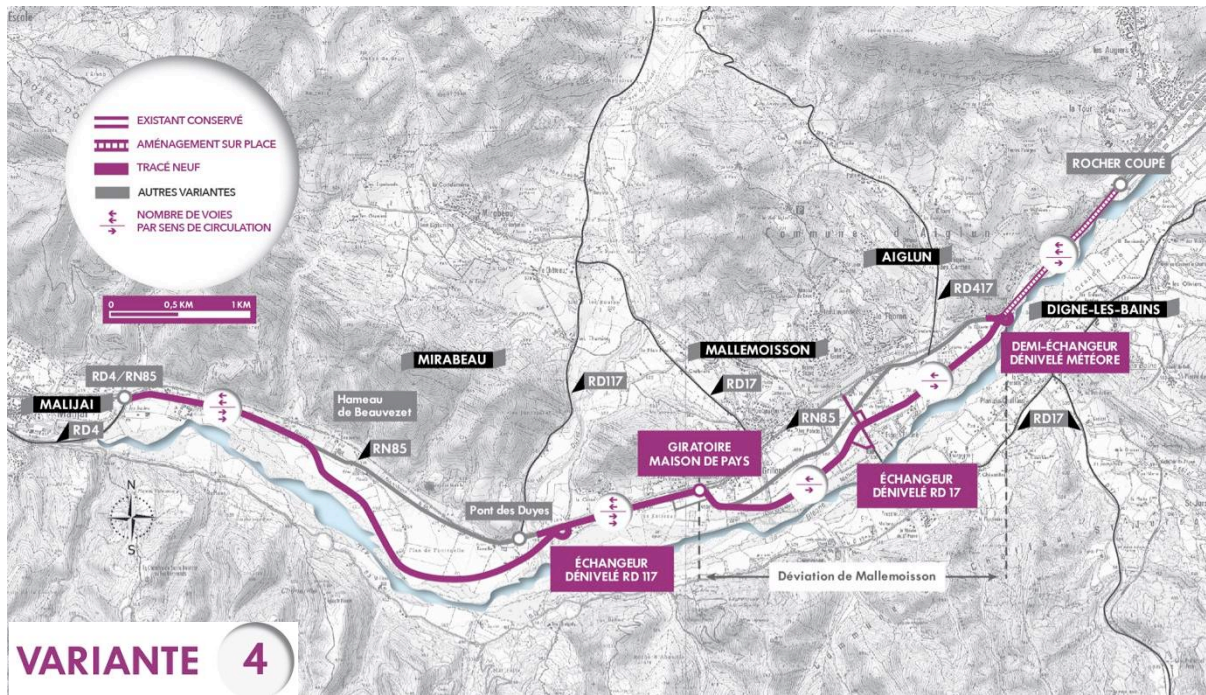
Les modalités de poursuite des prochaines étapes seront également présentées.



6. PLANS DES VARIANTES D'AMENAGEMENT SOUMISES A CONCERTATION









Réalisation : Nicaya / Studio Magellan - Crédits photographiques : Laurent Carte, DR. Images 3D aménagements : CEREMA



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement PACA**

Service Transports Infrastructures - Unité Maîtrise d'ouvrage
16 rue Zattara - 13332 Marseille Cedex 3 - Tél. : 04 91 28 40 40

www.paca.developpement-durable.gouv.fr